Bilan du SCoT du Pays entre Seine et Bray 2014-2020

Agence d'Urbanisme
de Rouen et des Boucles
de Seine et Eure

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Novembre 2020

INTRODUCTION

Le SCoT du Pays entre Seine et Bray a été approuvé le 24 Novembre 2014 et doit faire l'objet d'une évaluation 6 ans après. Depuis son approbation, le pays, qui regroupait 3 communautés de communes a été intégré à la nouvelle intercommunalité : la communauté de communes Inter-Caux-Vexin (CCICV) regroupant les communes du pays et intégrant 4 communes de l'ancienne communauté de communes du Bosc d'Eawy, non couvertes par le SCoT du Pays entre Seine et Bray. Cette fusion d'intercommunalités intervenait dans le cadre de l'application de la loi NOTRe au 1er janvier 2017.

Réglementairement, l'article L 143-28 du code de l'urbanisme précise que :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin doit donc procéder au bilan du SCoT dans le temps imparti. Dans ce cadre, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure est chargée de mener l'évaluation du SCoT du Pays entre Seine et Bray.

Préambule méthodologique

Approuvé en novembre 2014, le SCoT du pays entre Seine et Bray ne s'est pas accompagné d'un état zéro des indicateurs d'évaluation et de suivi inscrits au SCoT. L'agence propose donc d'établir une année de référence qui permettra de constater les évolutions et de les évaluer au regard des orientations et objectifs du SCoT. Vus les décalages des millésimes des différentes sources, 2012 est l'année de référence proposée. L'évolution observée se fera sur la période 2012-2017. Les effets du SCoT en tant que tel ne seront donc pas mesurés mais le traitement des indicateurs donnera des tendances.

L'agence travaille à l'échelle d'un périmètre regroupant 4 EPCI cumulant divers documents intercommunaux stratégiques approuvés (3 SCoT, 4 PLUi, 2 PCAET). Chacun de ces documents comportent des indicateurs d'évaluation et de suivi. L'agence les a donc parcouru et analysé pour les comparer et alimenter la réflexion menée actuellement dans le cadre de cette mission. Il en ressort une liste d'indicateurs variés qui sont proposés parfois en alternatives ou en compléments à ceux inscrits au SCoT.

Certains indicateurs ont été reformulés pour exprimer plus justement l'objet de l'analyse. A titre d'exemple, il semble en effet plus opportun d'observer des dynamiques de flux qu'un état du stock.

Si le SCoT est décliné en 6 thèmes, les indicateurs de suivi et d'évaluation sont regroupés selon 4 axes. Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des indicateurs et précise les axes.

Enfin, l'échelle d'observation et d'analyse des indicateurs se décline par niveau de polarités de l'armature urbaine du SCoT, à l'échelle global du territoire du SCoT mais également de la CCICV. Aussi, le territoire du SCoT correspond à 60 communes et celui de l'intercommunalité à 64 communes. La cartographie en page 7 précise les échelles d'observation utilisées dans l'ensemble du document.

Tableau des indicateurs

	THEMES	ORIENTATIONS	INDICATEURS
Indicateurs généraux et contextuels	Rechercher un équilibre entre développement urbain, pérennisation des corridos écologiques et préservations des paysages	Organiser un développement urbain respectueux du cadre rural	Suivi de la typologie et répartition de la production de logements
			Densité des constructions nouvelles
		Assurer le maintien et la restauration des corridors écologiques du territoire	Suivi de l'intégration/transcription des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (Zones A et N)
			Intégration des cœurs de nature et d'espaces naturels remarquables
			Part des surfaces boisées à l'échelle du pays
indicteurs des mobilités	Organiser l'armature urbaine et la mobilité	Assurer une cohérence entre urbanisation et mobilité durable	Part de ménage avec 2 voitures ou plus / taux de motorisation des ménages
			Distance moyenne des déplacements domicile/travail
			Evolution de l'offre de transports collectifs et fréquentation
		Faciliter les déplacements sur le réseau routier du territoire	Nombre d'opérations visant à l'amélioration de l'offre TC
			Nombre d'opérations de réaménagement foncier, aménagement paysage liées aux infrastructures
Indicateurs d'attractivité	Favoriser l'attractivité économique du Pays entre Seine et Bray et équilibrer son développement	Soutenir le développement de l'agriculture locale et conforter son caractère multifonctionnel	Nombre d'exploitation agricole
			Nombre d'actifs employés dans les sociétés/exploitations agricoles
			Production agricole par typologies
		Diversifier l'offre économique locale pour développer l'emploi	Population active
			Emploi et CSP
			Nombre d'emplois au lieu de travail
			Nombre de chômeurs
	Favoriser l'attractivité du territoire par une offre résidentielle et de services renouvelée	Développer une offre résidentielle adaptée aux besoins de la population	Evolution démographique
			Indice de vieillissement de la population
			Caractéristiques des ménages
			Part de logements vacants
			Part de logements sociaux
		Permettre le développement de grands projets d'équipements et de service	Taux de couverture du réseau HD/THD
	Limiter l'impact foncier des projets de développement	Organiser des extensions urbaines résidentielles plus économes en foncier	Surface moyenne consommée par logement
			Consommation foncière totale
Indicateurs Environnement	Gérer les ressources et les riques environnementaux	Assurer la préservation des ressources en eau	Qualité de l'eau potable
			Quantité d'eau consommée totale et par habitant, rendement du réseau
			Part des STEP mises aux normes
		Préserver le territoire des risques et nuisances	Evolution des quantités de déchets produits par catégories de traitement
		Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	Production d'énergies renouvelables
			Consommation énergétique du territoire
			Evolution et répartition des émissions de GES

Le tableau ci-dessus répertorie les indicateurs traités dans le cadre du bilan du SCoT. Les indicateurs de suivi et d'évaluation inscrits au document approuvé sont plus nombreux et parfois formulés différemment. Certains indicateurs ont en effet été substitués lorsque d'autres se sont révélés difficiles à mobiliser, soit par manque de pertinence, soit par absence ou incomplétude de données.

Les indicateurs suivants sont absents de la présente analyse :

1. Suivi de l'intégration/transcription des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (Zones A et N)
2. Nombre de communes ayant effectué un inventaire biodiversité ou zone humide
3. Nombre de PLU/CC présentant des coupures d'urbanisation, règles de recul, analyse du patrimoine existant
4. Nombre de règlements de publicité mis en place
5. Linéaire de liaisons douces identifié dans les DU
6. Nombre d'opérations de réaménagement foncier, aménagement paysage liées aux infrastructures
7. Nombre de parkings covoiturages et P+R créés
8. Nombre de RPI
9. Surface des ZA existantes et en cours de commercalisation : artificialisation des zones d'activités et activités diffuses
10. Surface de plancher de locaux commerciaux autorisés (CDAC)
11. Suivi des SPANC
12. Nombre de communes couvertes par inventaire cavité/risque inondation

Echelles d'observation et d'analyse

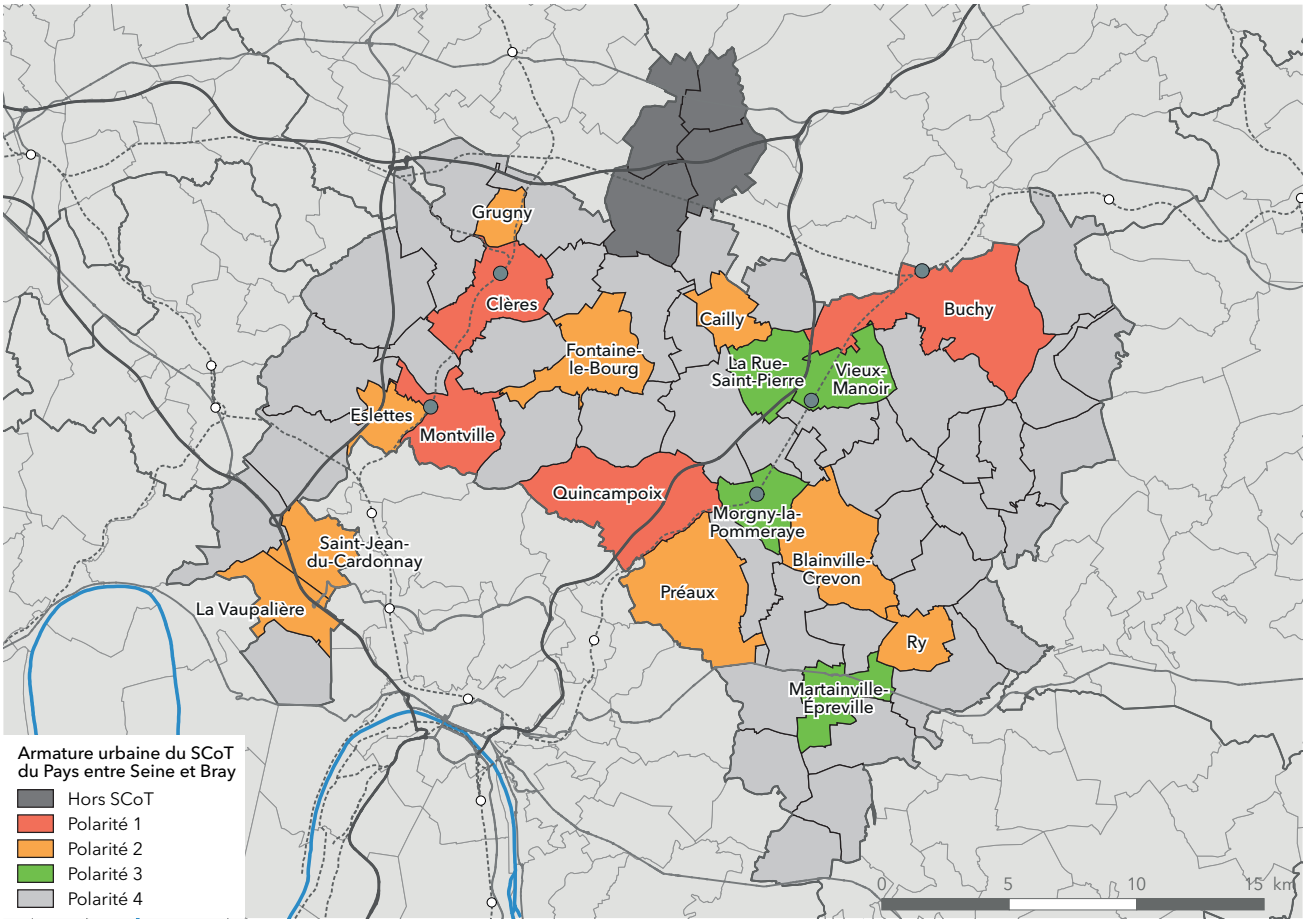

Sources : IGN-BDTopo ; SCoT Pays entre Seine et Bray

Cartographie communale

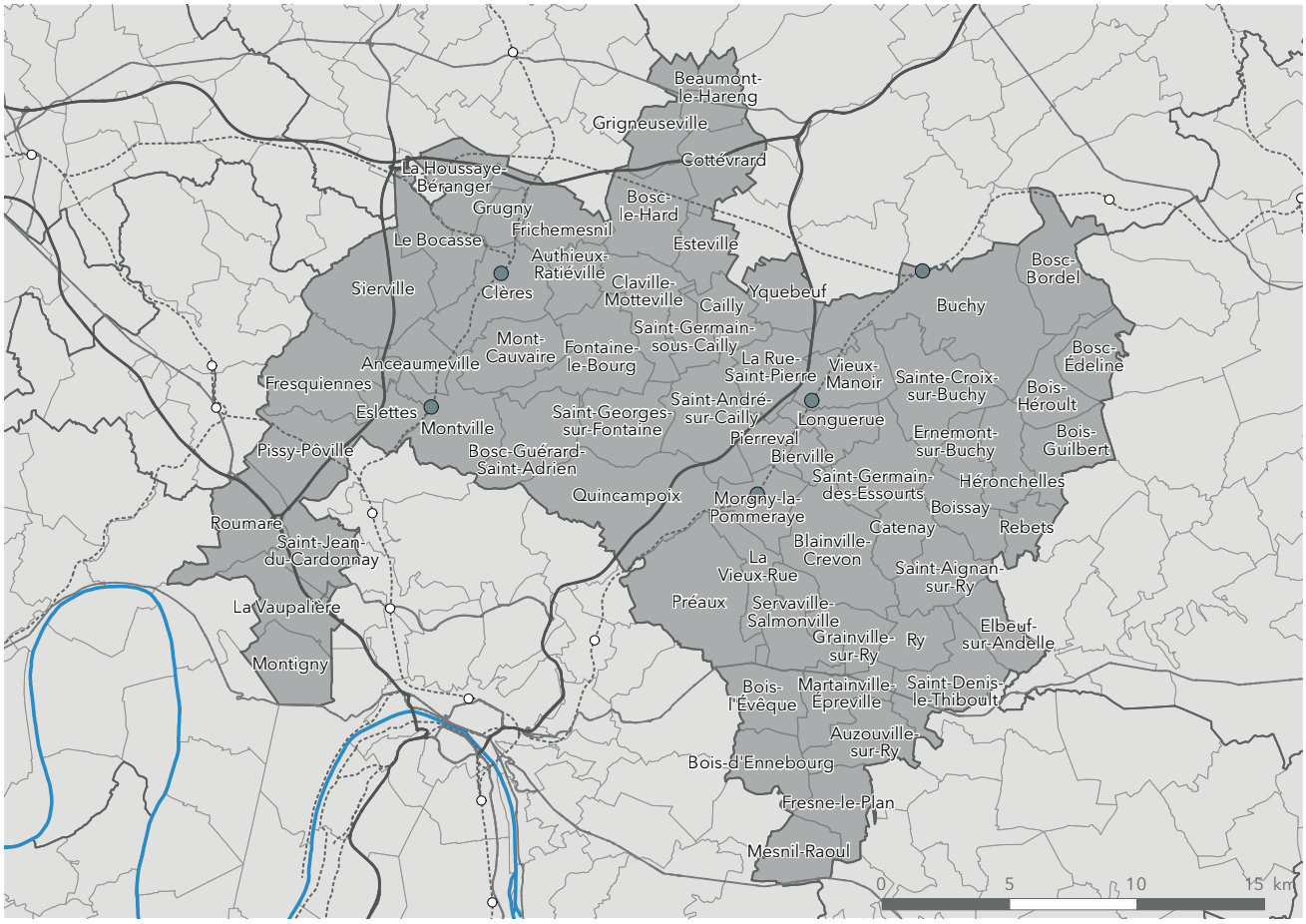

Sources : IGN-BDTopo

Bilan du SCoT du Pays entre Seine et Bray 2014-2020

1/ indicateurs généraux et contextuels.....page 9

2/ Indicateurs mobilité.....page 19

3/ Indicateurs d'attractivité.....page 29

4/ Indicateurs environnement.....page 53

INDICATEURS GÉNÉRAUX ET CONTEXTUELS

ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DU CADRE RURAL

SUIVI DE LA TYPOLOGIE ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT

En 2012, le périmètre du SCoT du Pays entre Seine et Bray comporte 20 163 logements, répartis à 50% sur les polarités principales du territoire (polarités 1, 2 et 3 représentant 17 communes) et à 50% sur les villages (polarité 4 représentant 43 communes). Les maisons représentent 93 % de la typologie de logement à l'échelle du SCoT et de la CCICV. A l'échelle de la polarité 1, les appartements représentent 20% des logements. A l'échelle des 4 communes hors SCoT, la part des appartements est de 14%.

2012

Nombre de logements en 2012

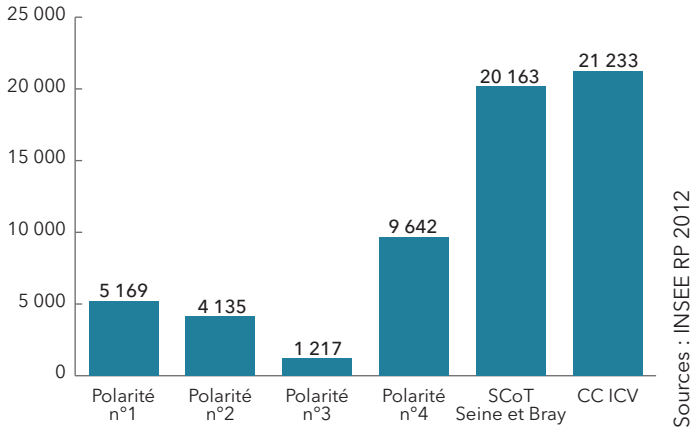

2012-2017

Les logements produits entre 2012 et 2017 sont essentiellement des logements individuels simples ou groupés (97%), le logement collectif représentant quant à lui 3% de la production. Cette répartition est identique tant à l'échelle du périmètre du SCoT que de l'intercommunalité.

Typologie des logements produits entre 2012 et 2017

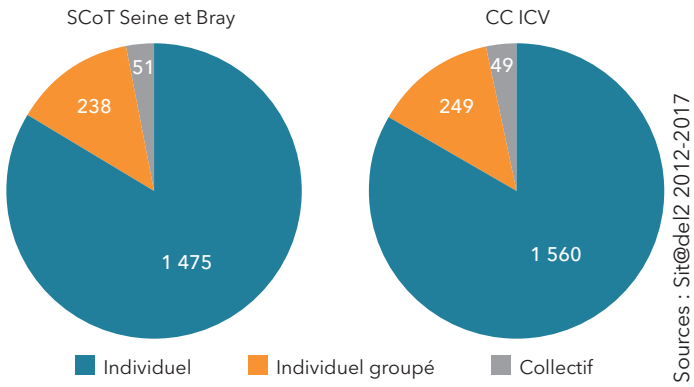

FOCUS POLARITÉ

A l'échelle des polarités, la dynamique de production de logement est uniformément portée par le logement individuel. La période observée ne vient pas modifier les équilibres typologiques constatés en 2012. Il est néanmoins à noter que la production de logements individuels denses s'intensifie sur cette période (près d'un logement individuel sur 3 à l'échelle de la polarité 1).

Typologie des logements produits par polarité entre 2012 et 2017

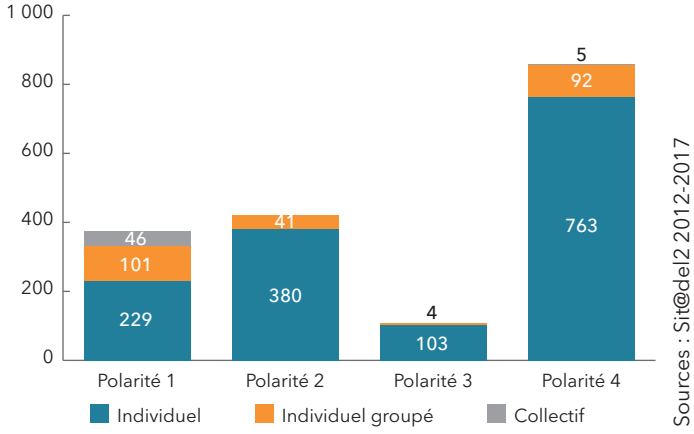

Suivi de la typologie et répartition de la production de logement

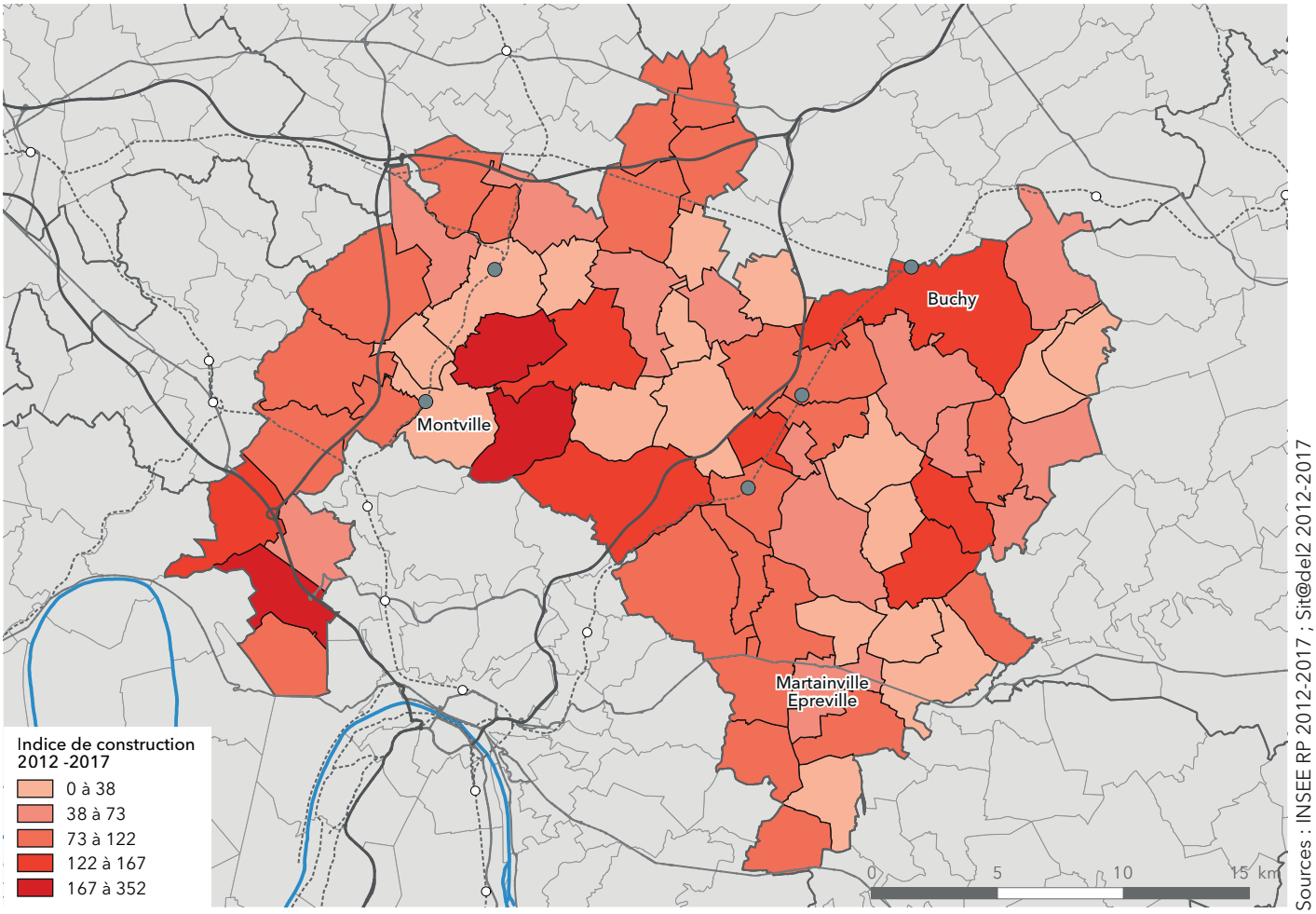

Ce qu'il faut retenir

L'indice de construction illustré ci-dessus fait état de la dynamique de construction propre à chaque commune. Il représente le nombre de logements produits pour 1000 logements sur une période observée, ici entre 2012 et 2017. Plus l'indice est élevé, plus le rythme de production de logements l'est également. Les valeurs les plus fortes se retrouvent en partie dans les polarités principales (Buchy, La Vaupalière, Fontaine-le-Bourg, Quincampoix) mais sont également présentes dans les villages. Les franges Sud et Ouest du territoire, limitrophes à la Métropole Rouen Normandie, disposent d'une attractivité résidentielle importante du fait de leur localisation. Par ailleurs, certaines communes, bien que situées en bordure d'infrastructures ferroviaires et routières structurantes, ne jouissent pas de la même attractivité. Il en résulte des situations relativement contrastées à l'échelle de la CCICV.

INDICATEURS GÉNÉRAUX ET CONTEXTUELS

Organiser un développement urbain respectueux du cadre rural

Densité des constructions nouvelles

La tâche urbaine, déterminée ici par l'ensemble des parcelles comportant une construction, se compose différemment selon l'armature urbaine. En 2012, les villages représentent la strate de l'armature urbaine la moins dense. Les résultats à l'échelle du SCoT et de la CCICV sont identiques.

2012

Surface moyenne des parcelles urbanisées en 2012 (m²)

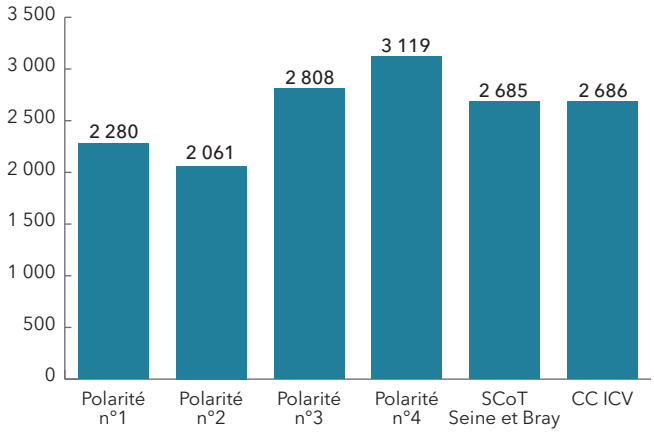

Sources : Fichiers Fonciers 2012

2012-2017

Entre 2012 et 2017, on observe une diminution significative des parcelles urbanisées constituants la tâche urbaine. La plus forte densité des nouvelles opérations est l'élément principal permettant d'expliquer ce phénomène. En effet, les opérations d'habitat individuel groupé tendent à se développer sur un parcellaire plus fin qu'une opération plus classique d'habitat pavillonnaire.

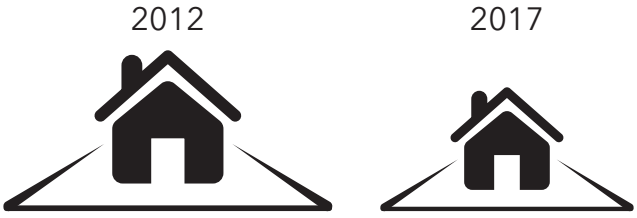

Sources : Fichiers Fonciers 2012-2017

FOCUS POLARITÉ

Si la diminution de la taille moyenne des parcelles urbanisées illustre un effort de densité et de moindre consommation d'espace, les morphologies urbaines qui en découlent peuvent poser question. La production résidentielle ne s'est pas réellement adaptée aux objectifs de densité et de consommation portés par le législateur. Le produit pavillon est en effet identique mais sur une parcelle plus petite induisant notamment une plus grande proximité des maisons entre elles.

Évolution de la taille moyenne des parcelles urbanisées entre 2012 et 2017 (en m²)

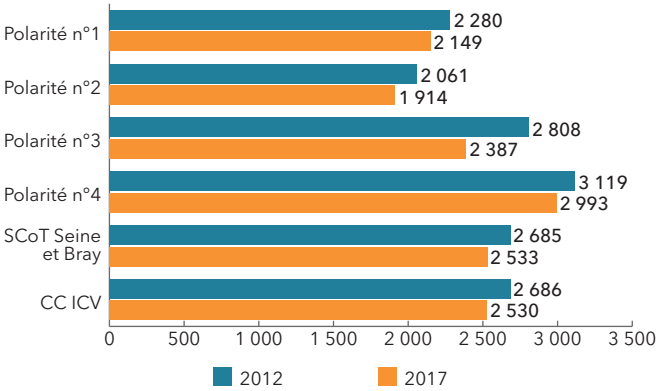

Sources : Fichiers Fonciers 2012-2017

Densité des constructions nouvelles

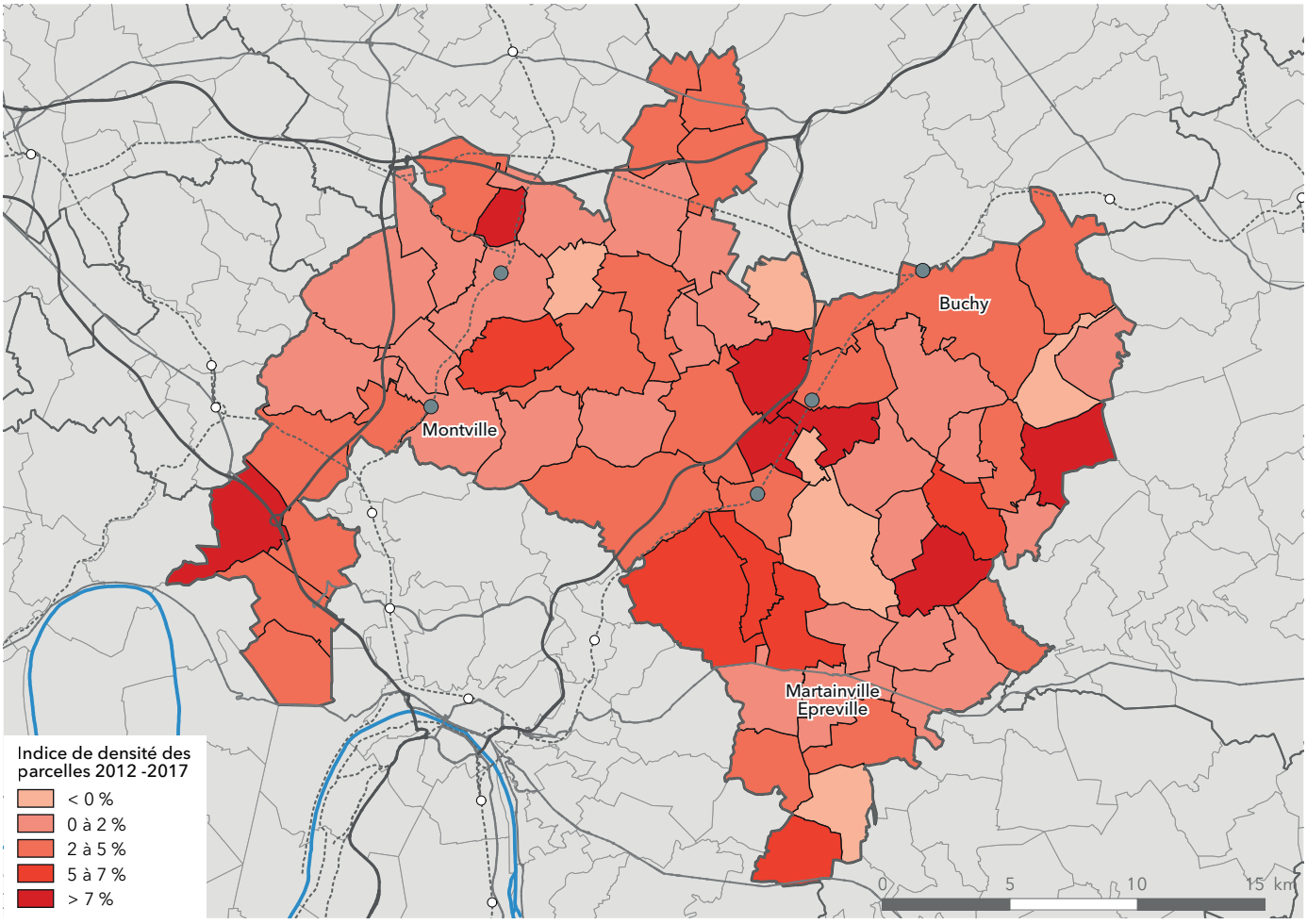

Ce qu'il faut retenir

L'indice de densité des parcelles est une mesure théorique qui traduit la densification du tissu parcellaire communal entre 2012 et 2017. Plus la valeur est forte, plus l'écart entre les deux années de référence est important. Presque toutes les communes du territoire ont optimisées leur tissu parcellaire en densifiant l'existant ou en développant des projets en extension plus économe en foncier. C'est la traduction directe des évolutions législatives en matière de planification des 10 dernières années visant à la réduction de la consommation foncière. Les objectifs du SCoT du Pays entre Seine et Bray s'inscrivent également dans cette logique et se traduisent concrètement dans les opérations d'aménagement récemment livrées. Si les objectifs généraux du SCoT sur la période observée semblent perceptibles, les mécanismes qui y conduisent sont multiples.

INDICATEURS GÉNÉRAUX ET CONTEXTUELS

Assurer le maintien et la restauration des corridors écologiques du territoire

Intégration des cœurs de nature et d'espaces naturels remarquables

Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique a été approuvé en octobre 2014. Il a pour principal objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Les données du mode d'usage de l'espace, référentiel d'observation des mutations d'usages du sol, croisée à celle du SRCE permettent d'appréhender la part des mutations comprises dans le périmètre de celui-ci.

2009

Répartition des usages regroupés du MUE au sein des corridors du SRCE en 2009 et en 2015 (en Ha)

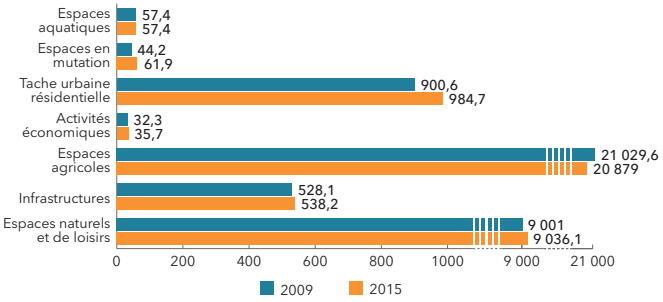

Sources : DREAL_SRCE ; AURBSE_ MUE0915

2009-2015

Entre 2009 et 2015, de nombreuses mutations d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont observées au sein des corridors du SRCE. La strate des villages regroupent l'essentiel de ces mutations. Les données du MUE pour la période 2015-2019 permettront probablement de donner un éclairage différent sur cette question.

Espaces NAF 2009 artificialisés en 2015 au sein des corridors du SRCE (en ha)

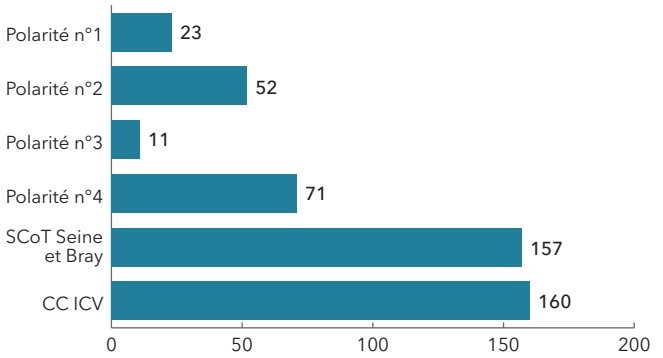

Sources : DREAL_SRCE ; AURBSE_ MUE0915

Part des surfaces boisées à l'échelle du pays

La part des espaces verts pour 1000 habitants est relativement variable selon les niveaux de l'armature urbaine, les espaces les plus ruraux totalisant la plus grande part. Si le territoire est urbanisé à hauteur de 11%, il est par ailleurs faiblement doté en espaces forestiers (16%). A l'inverse, l'espace agricole représente plus de 70% de l'usage des sols du territoire en 2015. Il est donc logique que les mutations observées se fassent en grande partie sur l'espace agricole.

Espaces verts pour 1 000 habitants en 2009 et 2015 (en ha)

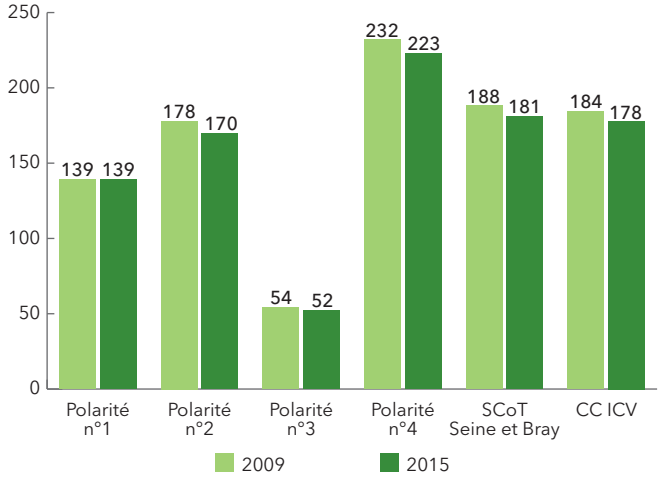

Sources : AURBSE_ MUE0915

Intégration des cœurs de nature et d'espaces naturels remarquables

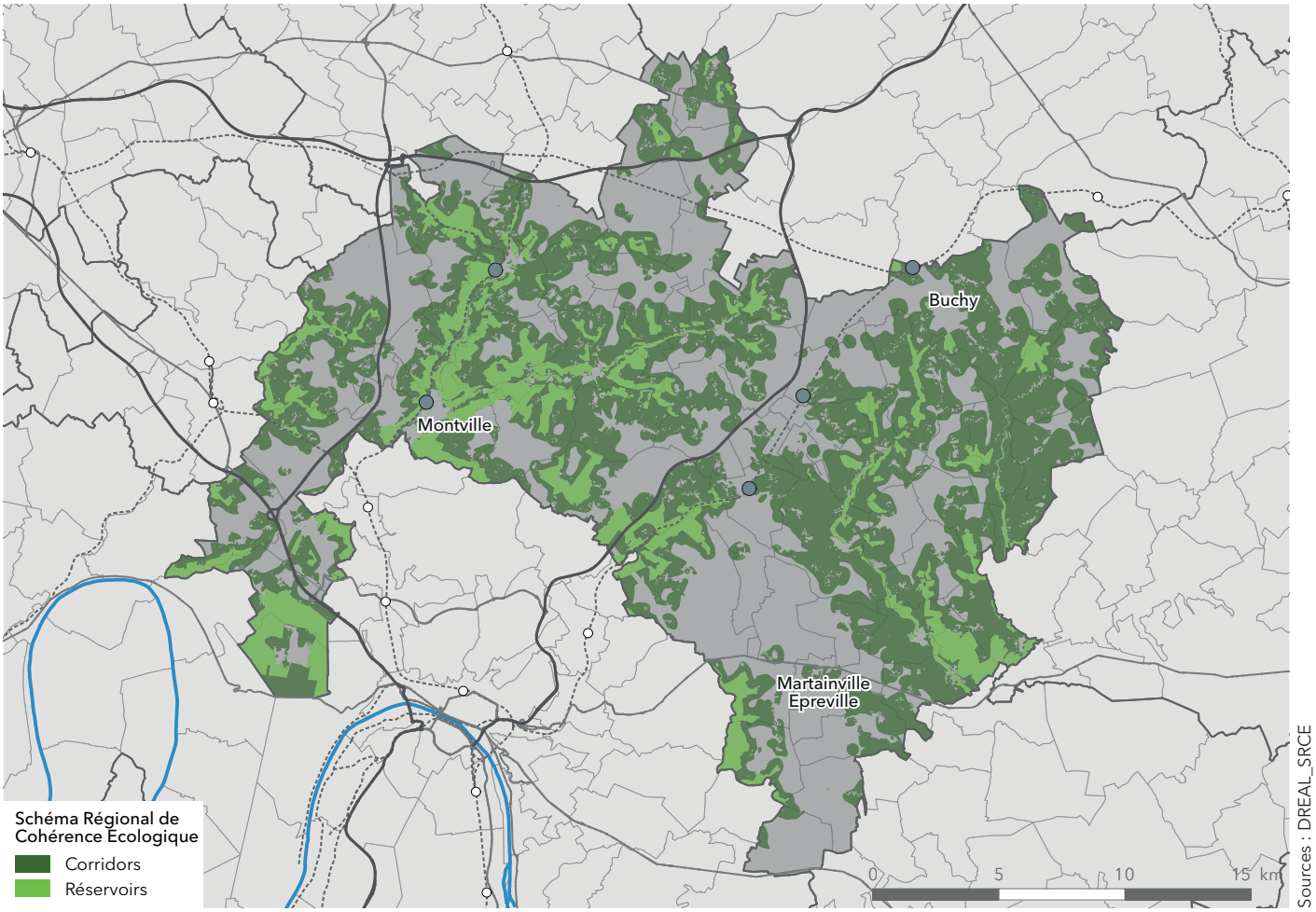

Ce qu'il faut retenir

Le SRCE couvre plus de la moitié du territoire de la CCICV (60%). Il englobe de nombreux espaces déjà urbanisés (27%) notamment dans les vallées du Cailly, de la Clérette et du Crevon. Il traduit de fait un enjeu d'avenir en matière d'équilibre entre développement urbain, protection de la biodiversité et maintien des continuités écologiques.

La protection accrue des espaces naturels, agricoles et forestiers ces dernières années et poussée plus récemment par le principe de «zéro artificialisation nette», induit par ailleurs une densification de l'existant en renouvellement urbain plutôt qu'en extension urbaine.

L'enjeu réside donc dans la conjonction d'objectifs différents mais coexistant au sein d'un même territoire d'application.

Conclusion

L'élaboration du SCoT du Pays entre Seine et Bray a été l'occasion d'analyser la trajectoire engagée en matière de développement et d'esquisser, à la lumière de ces dynamiques passées, celle escomptée pour les 20 prochaines années. Dès lors, portant l'ambition d'une valorisation continue du cadre de vie, le SCoT positionne les dimensions environnementale et patrimoniale comme des éléments saillants de la construction de son projet de territoire et devant être pleinement imbriquées dans les logiques de développement urbain.

Ce postulat fait sens au regard des richesses agro-naturelles présentes sur le territoire et de la nécessité, en lien avec la déclinaison de la stratégie régionale, d'assurer l'intégrité, la fonctionnalité et la mise en réseau des écosystèmes présents sur le territoire. Par ailleurs, il traduit également une vision prospective et ambitieuse qui repose sur le parti pris d'adapter le développement du territoire en fonction des capacités effectives des communes et du rôle qu'elles occupent au sein d'un fonctionnement à plus large échelle. Derrière ce parti pris, le SCoT porte un engagement qui repose sur les principes de solidarité, de complémentarité et d'équilibre intercommunal.

Aussi, pour embrasser de manière efficiente cette question d'un développement cohérent et solidaire, le SCoT a ciblé différents objectifs visant à :

- Organiser un développement urbain respectueux de l'identité du territoire
- Assurer le maintien et la restauration des richesses écologiques
- Valoriser les motifs paysagers, les espaces bâtis et en devenir

Pour y parvenir, le SCoT s'appuie principalement sur des prescriptions visant à orienter la territorialisation des objectifs relatifs aux politiques sectorielles telles que l'habitat, le développement économique et commercial ou encore le foncier. En témoigne, notamment, les prescriptions ayant pour objectifs :

- La structuration d'une armature urbaine multipolaire
- Le développement différencié des polarités urbaines en fonction de leur typologie
- La pérennisation des polarités économiques existantes et l'anticipation d'un foncier économique à plus long terme
- La protection et la valorisation de l'ensemble des milieux et motifs constitutifs de la Trame Verte et Bleue et des éléments de patrimoine

La très grande majorité des prescriptions déclinées dans le premier chapitre du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT sont de nature à trouver une traduction au sein d'un document de planification. Toutefois, leur mise en œuvre et l'atteinte des objectifs escomptés résultent directement de la bonne prise en compte de ces derniers au sein des documents d'urbanisme locaux. Sur ce point, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT s'est poursuivie depuis son approbation. Cette mise en compatibilité progressive s'explique principalement par le fait que les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux engagées, dans le délais imparti par le code de l'urbanisme, sont encore à ce jour en cours. Cette situation implique, de fait, le maintien du document préexistant (hors POS rendu caduc en l'absence de procédure de révision).

Néanmoins, au vu du nombre de procédures d'évolution des documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT, la mise en œuvre des orientations précitées est en passe d'être facilitée au cours des prochains mois.

Bilan du

SCoT

du Pays entre Seine et Bray

2014-2020

1/ indicateurs généraux et contextuels.....page 9

2/ Indicateurs des mobilités.....page 19

3/ Indicateurs d'attractivité.....page 29

4/ Indicateurs environnement.....page 53

INDICATEURS DE MOBILITÉS

Assurer une cohérence entre urbanisation et mobilité durable

Taux de motorisation des ménages

La part des ménages multimotorisés (deux véhicules et plus) en 2012 était de 56,5 % au sein du SCOT du Pays entre Seine et Bray (taux similaire à l'échelle de la CCICV). Plus la commune polarise, moins les ménages sont équipés de plusieurs véhicules (44,9 % pour les polarités de rang 1 contre 62,1 % pour les polarités de rang 4). Pour comparaison, la part des multimotorisés en 2012 au sein du département de la Seine-Maritime est de 32,8 % et de 37,0 % à l'échelle de la région Normandie.

2012

Part des ménages avec 2 voitures ou plus en 2012

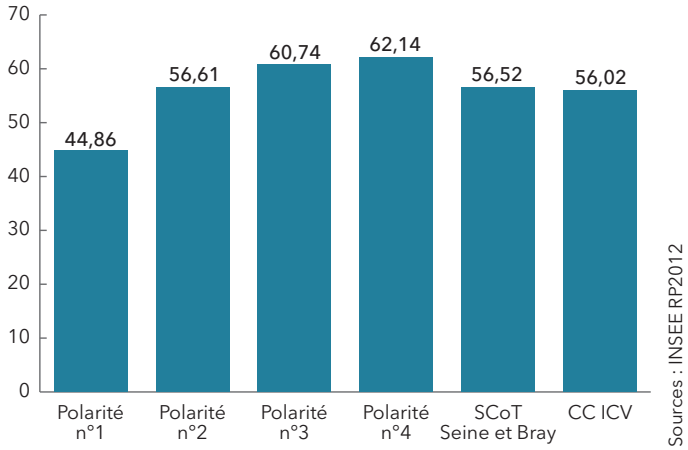

2012-2017

Entre 2012 et 2017, on constate une hausse d'environ 5 points de la multimotorisation des ménages au sein du SCoT (61,8 % en 2017 contre 56,5% en 2012) et de la CCICV (61 % en 2017 contre 56 % en 2012). La tendance est également la même selon le niveau de polarité des communes où, néanmoins, la hausse est beaucoup plus sensible pour les polarités de niveau 2, 3 ou 4 (hausses supérieures à 6 points) par rapport aux communes de polarité 1 (hausse de 1,5 % seulement).

Évolution de la part des ménages avec 2 voitures ou plus entre 2012 et 2017

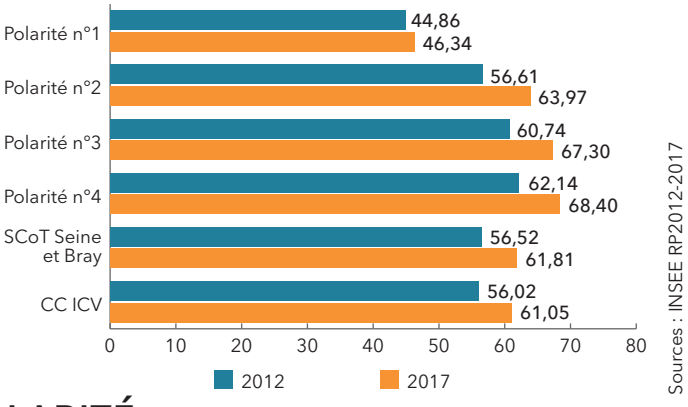

FOCUS POLARITÉ

La distance moyenne des déplacements domicile-travail est de 21 km au sein du SCoT et de 22 km pour la CCICV. Si la distance moyenne croît proportionnellement au niveau de polarité (6 km de différence entre polarité 1 et 3), elle est identique entre les communes de rangs 3 et 4.
A titre d'exemple, la distance moyenne des déplacements domicile-travail est supérieur à 40 km dans certaines communes de polarité 4.

Distance moyenne domicile-travail en 2017 (en km)

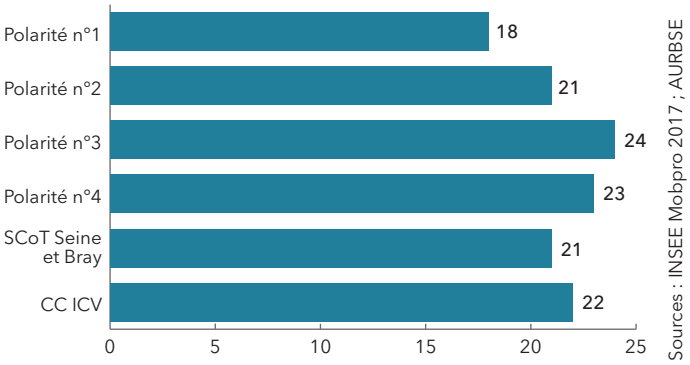

Distance moyenne des déplacements domicile-travail en 2017

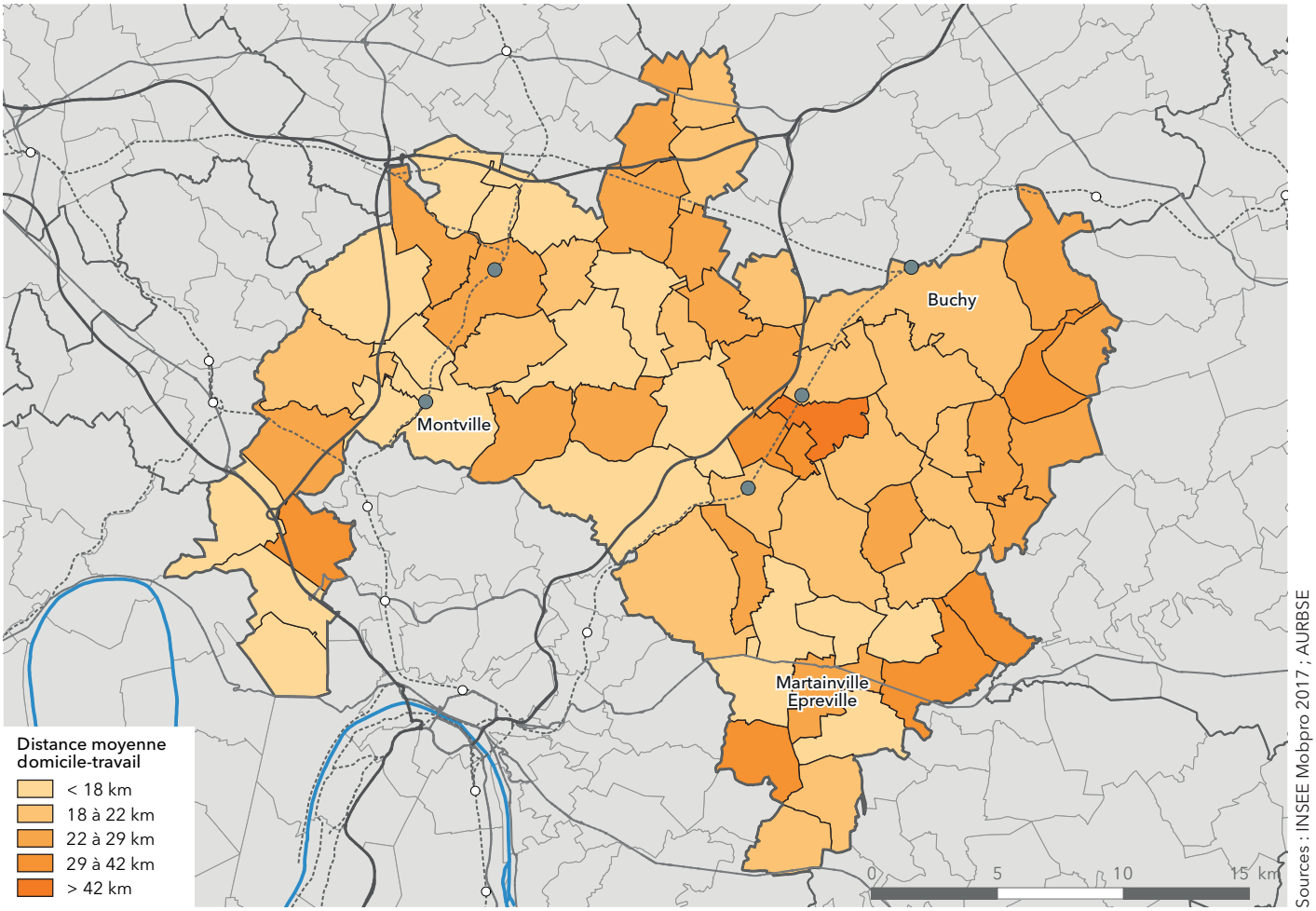

Ce qu'il faut retenir

Les résidents des communes les moins urbaines (polarité 4) sont les plus multimotorisés, ce phénomène se renforçant depuis 2012. Ces résultats mettent en lumière des disparités assez forte de multimotorisation entre, d'une part, les communes structurantes du territoire disposant de commerces et de services (Quincampoix, Montville, Clères et Buchy), et d'autre part, les autres communes dont les habitants sont plus dépendants à la voiture pour leurs déplacements quotidiens.

A contrario, ce sont les ménages des principales polarités du territoire qui effectuent les plus courtes distances pour rejoindre leur lieu de travail. Elles-mêmes polarisées par le pôle urbain de Rouen, ces communes de rang 1 et, dans une moindre mesure, de rang 2 exercent aussi une polarisation économique (par l'emploi) à l'échelle de leur territoire par la présence de zones d'activités économiques, de services publics ou encore de commerces.

INDICATEURS DE MOBILITÉS

Assurer une cohérence entre urbanisation et mobilité durable

Évolution de l'offre de transports collectifs et fréquentation

Entre 2015 et 2018, la fréquentation des gares du territoire a en moyenne baissé de près de 8 %. Ce sont les gares de Montville (-8,0 %), de Longuerue-Vieux-Manoir (-19,2 %) et surtout de Morgny-la-Pommeraye (-35,6 %) qui accusent les plus fortes baisses malgré un nombre de trains quotidiens qui sont restés inchangés. Seules les gares de Montérolier-Buchy (- 0,2 %) et de Clères (+ 0,7 %) connaissent une fréquentation stable voire en légère hausse.

2015-2018

Fréquentation des gares en 2015 et 2018

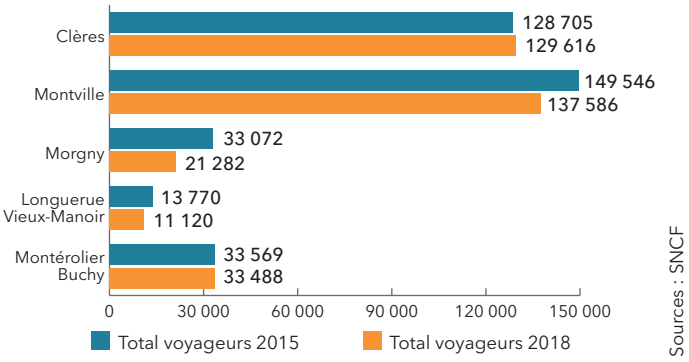

Sources : SNCF

FOCUS POLARITÉ

Entre 2007 et 2017, la part modale de la voiture a progressé de plus de 4 points sur le territoire du SCoT. A l'échelle de la CCICV, la progression est légèrement plus forte (près de 5 points). Les transports en commun ont peu augmenté avec une part modale progressant de + 0,7 point à l'échelle du SCoT et + 0,6 point pour la CCICV. La marche (- 3 points, de 7,4 % à 4,4 %) et les deux roues (- 2 points, de 3,6 % à 1,6 %) voient leurs parts modales baisser entre 2007 et 2017 sur le territoire, concurrencés par la voiture sur les courts trajets notamment.

A l'échelle des polarités, on observe une progression générale de la part modale de la voiture (de + 2,8 points pour les communes de rang 4 jusqu'à +5,5 points pour les communes de rang 2). Les communes les plus polarisantes voient l'usage des transports en commun augmenter (+ 1,1 point pour le rang 1 et + 0,8 point pour le rang 2). Par ailleurs, si la part modale des actifs sans mode de transports (travail à domicile (artisans, commerçants, agriculteurs...)) n'a pas évolué entre 2007 et 2017 à l'échelle du territoire, la tendance est différente entre les communes de rangs 1 et 2 (en baisse) d'un côté et les communes de rang 3 et 4 de l'autre (en hausse).

Parts modales des déplacements domicile-travail en 2007

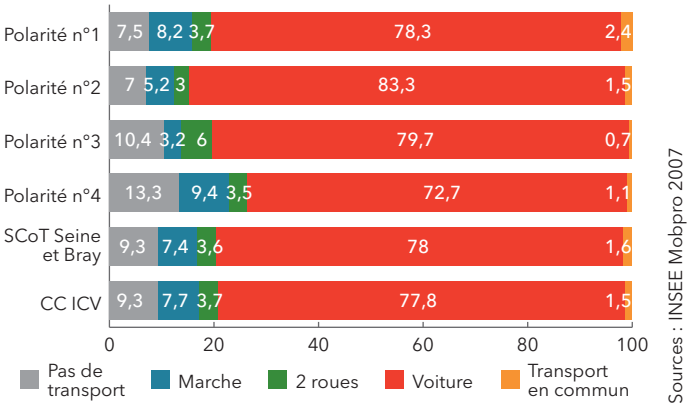

Sources : INSEE Mobpro 2007

Parts modales des déplacements domicile-travail en 2017

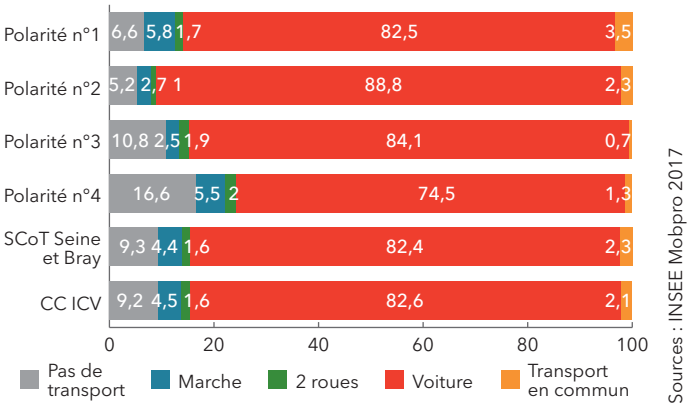

Sources : INSEE Mobpro 2017

Densité des nouvelles constructions et localisation des gares

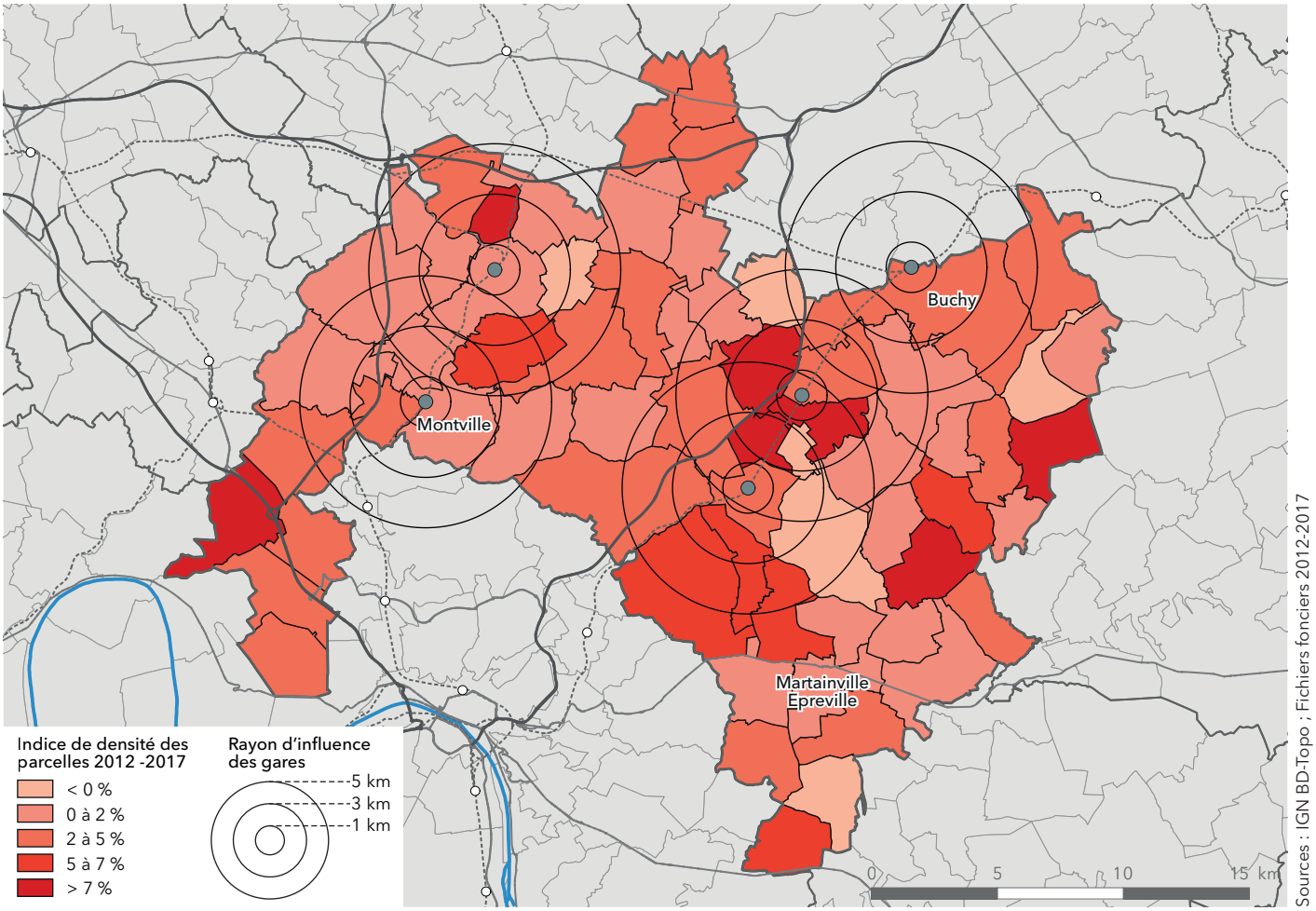

Ce qu'il faut retenir

La part modale de la voiture a connu une hausse généralisée à l'échelle du territoire entre 2007 et 2017. Avec la progression de la multimotorisation, ces résultats confirment la forte dépendance à la voiture des actifs du territoire qui se traduit aussi par un taux élevé de ménages possédant un véhicule personnel (94 % sur le territoire de la CCICV soit un taux supérieur à des territoires limitrophes comme la Métropole de Rouen, la C.C. Lyons-Andelle ou encore la C.C. Caux Austreberthe). Outre la voiture, la part modale des transports en commun a également progressé à l'échelle du territoire (sauf dans les communes de rangs 3 et 4 où cette part stagne). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse des usages au sein des polarités du territoire comme l'amélioration des dessertes ferroviaires (TER) et routières (bus régionaux) vers la Métropole de Rouen.

INDICATEURS DE MOBILITÉS

Faciliter les déplacements sur le réseau routier du territoire

Nombre d'opérations visant à l'amélioration de l'offre en transport en commun

90 % des habitants du territoire de la CCICV résident à moins de 10 kilomètres d'une gare en 2017. Ils sont encore un peu plus de la moitié à vivre à moins de cinq kilomètres (53 %). Cependant, à moins d'un kilomètre, ce ratio tombe à 8 %, soit environ 4 230 habitants qui vivent à distance de marche ou vélo d'une gare.

2017

Population desservie autour des gares de la CCICV

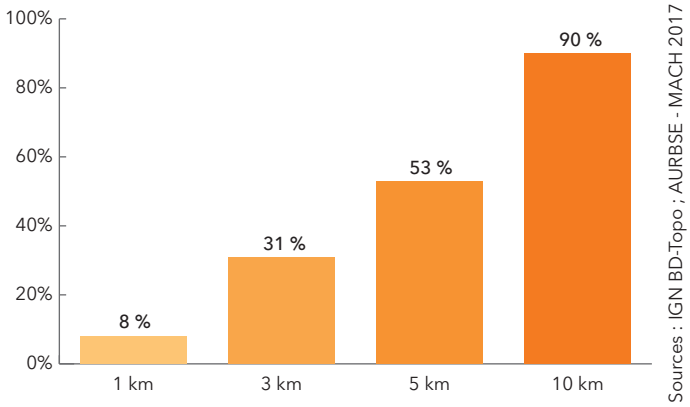

Les densités de population sur le territoire augmentent de façon exponentielle dès que l'on se rapproche d'une gare. Si la densité de population évolue peu entre 10 et 5 kilomètres (autour de 100 hab/km²), elle est 3 fois plus élevé dans le rayon d'un kilomètre. En effet, les gares sont majoritairement en zones résidentielles avec des densités marquées à l'image de Montville. Seule la gare de Buchy fait exception, bordée d'espaces agricoles et loin des habitations.

Densité de population/km² autour des gares de la CCICV

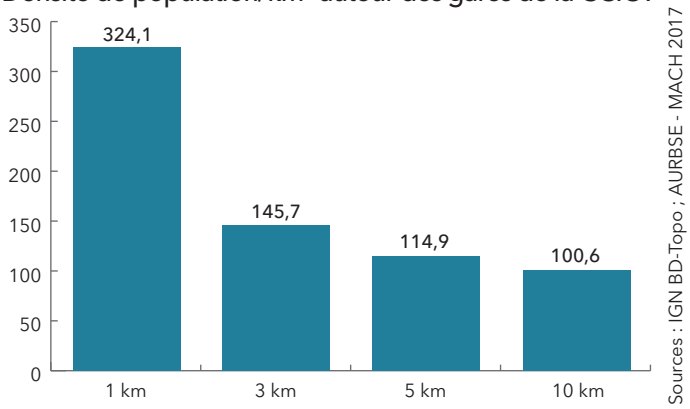

2012-2017

Évolution du nombre de logements autour des gares

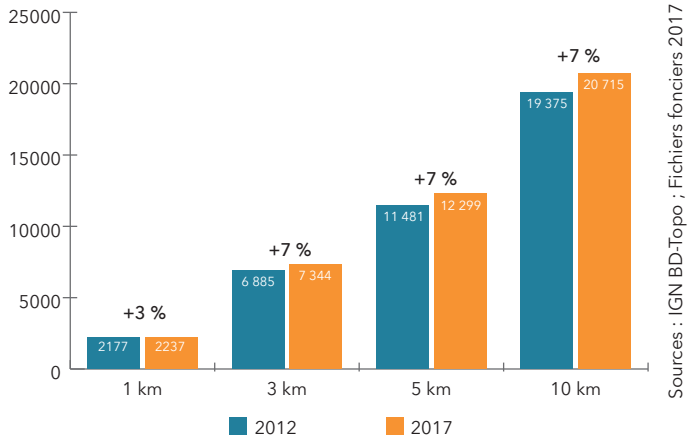

Il n'y a pas de corrélation évidente entre la production résidentielle d'une commune et la présence d'une gare dans celle-ci. A titre d'exemple, 375 nouveaux logements ont été construits dans les communes de polarité 1 entre 2012 et 2017, dont 60 dans un rayon d'1 km autour d'une gare. En outre, les volumes de production résidentielle varient selon le niveau de polarité. Les communes les moins polarisantes portent près de 50% de la production résidentielle (constituée à 90% de maisons individuelles).

Densité des nouvelles constructions et localisation des gares

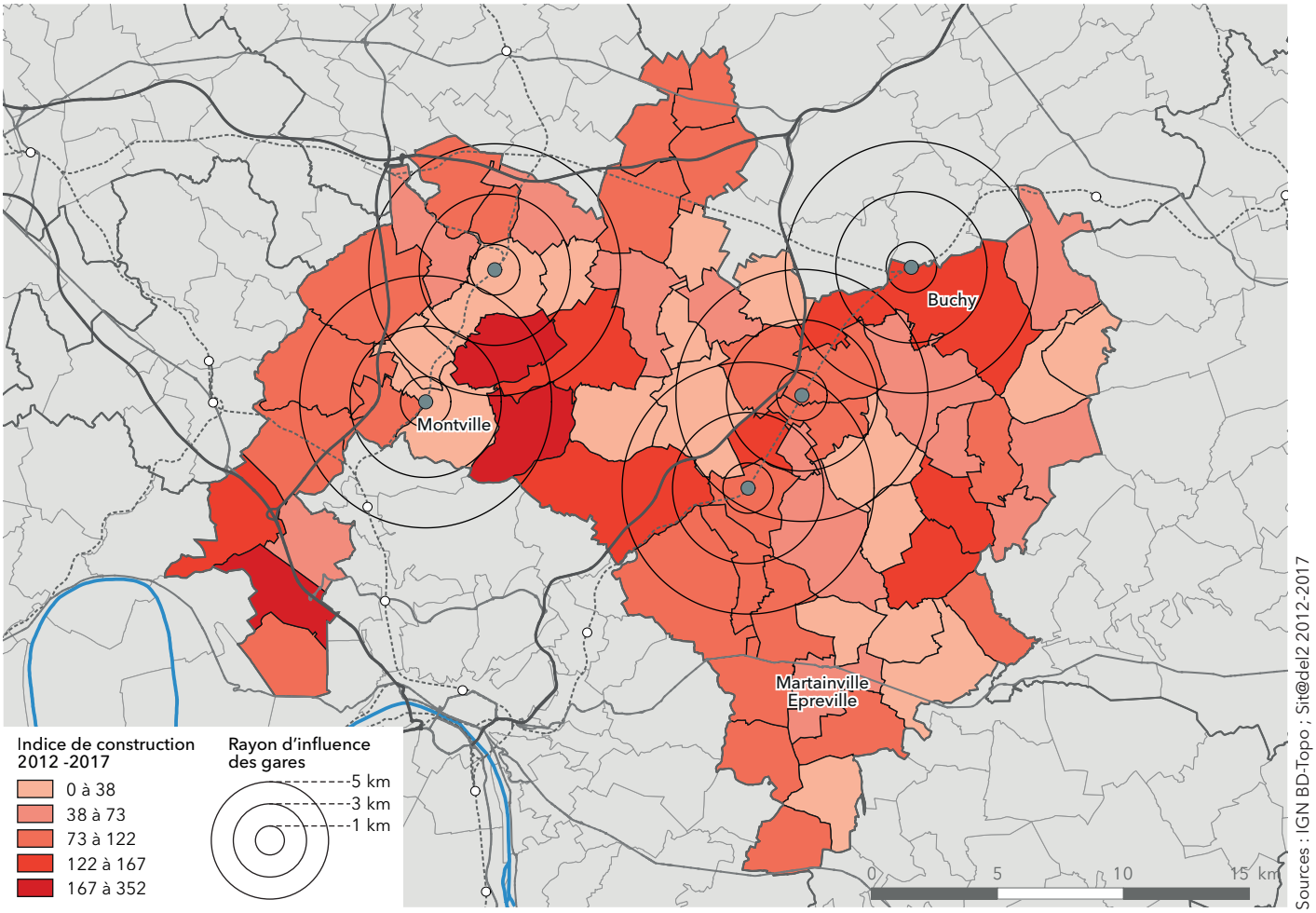

Ce qu'il faut retenir

Si seulement 8% des habitants du territoire réside à une distance inférieure à un kilomètre d'une gare, on comptabilise 1 habitant sur 3 (soit 17 000 habitants) dans un rayon de 3 km. Les gares se situant généralement dans un milieu déjà urbanisé, la production résidentielle se fait de manière déconnecté des gares, davantage en extension qu'en renouvellement urbain.

Le potentiel de report modal de la voiture vers le train, est fonction des aménagements urbains autour des gares. En effet, le dimensionnement des parkings de rabattement, des aménagements cyclables et piétons, contribuent à faciliter l'usage du train. En outre, si le trajet domicile-travail est essentiellement visé ici, la pratique d'une alternative à la voiture dans le trajet professionnel a des impacts sur les modes utilisés pour les autres motifs de trajets.

Conclusion

Au cœur des réflexions de structuration et d'articulation territoriales, la question des transports et des déplacements est également intimement liée à celle de l'attractivité.
Conscients des atouts offerts mais également des dynamiques impulsées par la localisation privilégiée du territoire, le SCoT a bâti une stratégie de développement reposant sur un double prisme : celui d'une ouverture vers l'extérieur – en s'appuyant notamment sur les deux lignes ferroviaires – et celui d'une mise en synergie des ressources internes – à l'appui notamment de l'armature territoriale.

Par ailleurs, cette localisation privilégiée, couplée au caractère rural dominant du territoire, est également facteur d'un recours quasi-exclusif à l'automobile impliquant des flux de transits à l'origine de nuisances et de pollutions. Une problématique grandissante qui, outre « l'aspect » cadre de vie, s'inscrit directement dans la philosophie générale portée par le SCoT du Pays entre Seine et Bray : tendre vers un modèle de développement soucieux de son empreinte territoriale.

Aussi, largement guidés par l'ambition d'accompagner un renouveau des mobilités, le SCoT a ciblé différents objectifs visant à :

- Assurer l'articulation entre urbanisation et mobilité
- Faciliter les déplacements au sein du territoire et en direction des pôles d'attractivité extérieurs
- Structurer une politique locale de déplacement

Pour y parvenir le SCoT prescrit un certain nombre d'orientations qualitatives dont le caractère prescriptif concourt à l'optimisation et à la sécurisation du système de transport (tous modes de déplacements confondus) en s'appuyant notamment sur des principes clés tels que :

- L'intensification de la trame bâtie aux abords des principaux points de desserte ferroviaire
- L'aménagement des abords des points de rabattement pour faciliter l'intermodalité
- Le développement d'un réseau facilitant et sécurisant les déplacements non motorisés

Si bon nombre de ces prescriptions trouvent une traduction opérationnelle et réglementaire dans un document de planification, l'atteinte des objectifs escomptés reste toutefois fonction d'une part, de la cohérence des outils mis en œuvre et d'autre part, de la synergie entre les différentes parties prenantes et compétentes sur ces champs.

Aussi, l'atteinte des objectifs du SCoT à son échelle reste à ce stade toujours en cours de réalisation voire de conception. En effet, depuis l'approbation du SCoT, les actions mises en œuvre relèvent davantage de projets menés à l'échelle communale. La concrétisation des objectifs pourront se traduire à l'échelle intercommunale à l'occasion de réflexion plus opérationnelle de type PLUI ou PDM.

Bilan du

SCoT

du Pays entre Seine et Bray

2014-2020

1/ indicateurs généraux et contextuels.....page 10

2/ Indicateurs des mobilités.....page 20

3/ Indicateurs d'attractivité.....page 29

4/ Indicateurs environnement.....page 53

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

Soutenir le développement de l'agriculture locale et conforter son caractère multifonctionnel

Nombre d'exploitation agricole - Emplois agricoles

2012-2017

En 2015, 71 % du territoire de la CCICV est à usage agricole et toutes les communes (même les plus urbaines) disposent d'espaces à vocation agricole sur leur territoire. En matière d'occupation du sol, les exploitations agricoles représentent le premier poste dans les usages liés aux activités économiques. Le territoire de la CCICV est indéniablement lié au monde agricole. Entre 2012 et 2017, le nombre d'établissements agricoles augmentent dans toutes les strates de l'armature urbaine et significativement sur les 4 communes hors-SCoT.

Évolution du nombre d'établissements agricoles entre 2012 et 2017

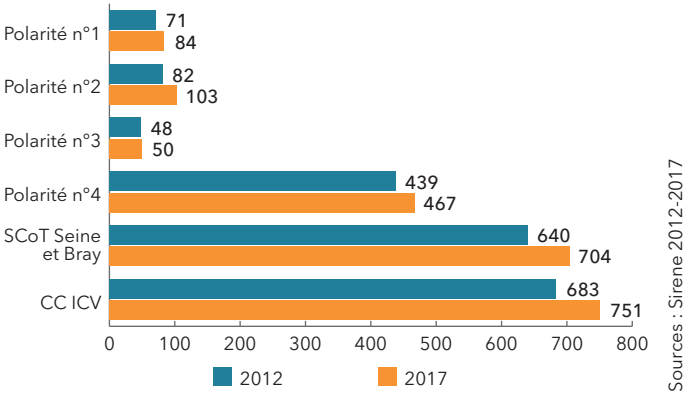

Sources : Sirene 2012-2017

A l'inverse, le nombre d'emplois agricole a tendance à baisser sur la même période. Les villages, qui comprennent la majeur partie des exploitations et établissements agricoles, perdent près de 15 % de leurs emplois agricoles. La baisse du nombre d'emplois agricoles au regard de la hausse du nombre d'établissements révèle la pregnance des entreprises unisalariale.

Évolution du nombre d'emplois agricoles entre 2012 et 2017

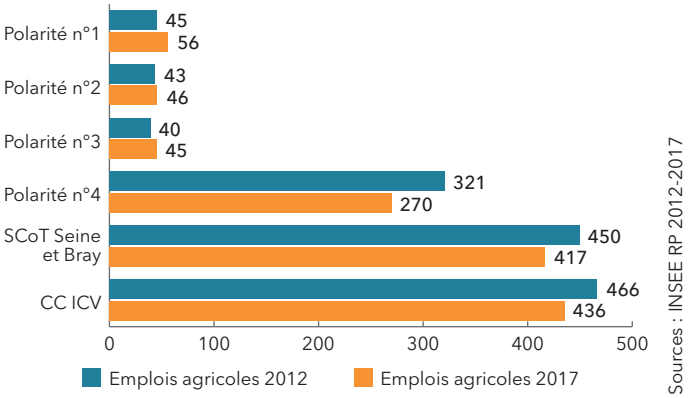

Sources : INSEE RP 2012-2017

Le registre parcellaire graphique compile les données issues de la politique agricole commune européenne et renseigne les typologies agricoles exploitées. Entre 2012 et 2017, on observe une forte diminution des surfaces dédiées au blé. Les espaces agricoles constituant 70% de la CCICV et le nombre d'hectares dévolus au blé étant significativement plus important, ces espaces sont impactés plus fortement par les projets de développement urbain. On observe une augmentation des productions de lin et maraîchères.

Typologies agricoles exploitées en 2012 et 2017

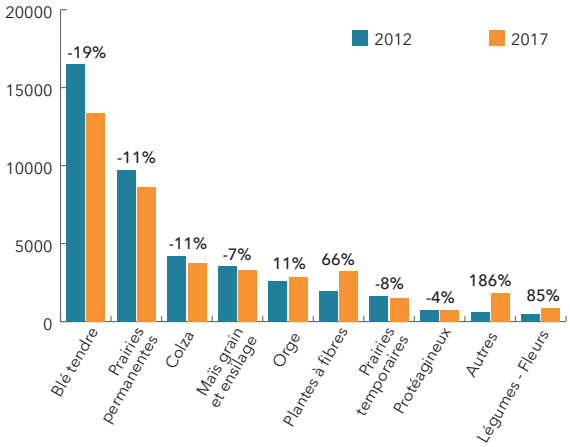

Sources : RPG 2012-2017

Part des espaces agricoles par commune en 2015 (Mode d'usage de l'espace)

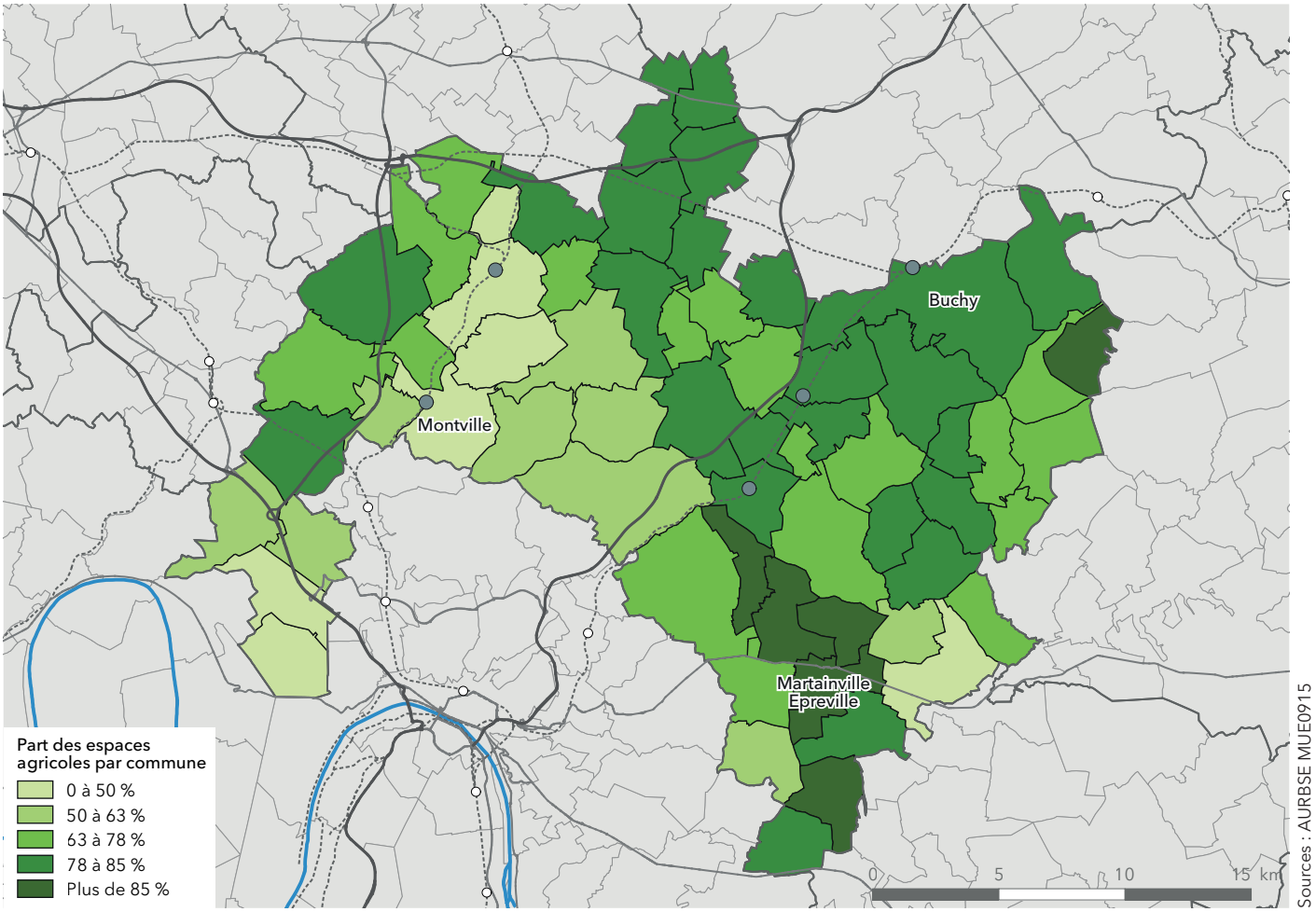

Ce qu'il faut retenir

Hormis quelques communes des vallées et des plateaux forestiers, la plupart des communes compte plus de 50% de leur territoire en surface agricole. La CCICV représente un réservoir agricole et naturel conséquent à l'échelle du grand territoire jouant un rôle actif dans la dynamique d'exportation céréalière mais pourrait développer de nouvelles perspectives agricoles notamment au regard des besoins alimentaires locaux. Cette question alimentaire est un des éléments fondateurs de l'ordonnance de modernisation des SCoT. En effet, il appartiendra au SCoT de demain de favoriser une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux.

Cette grande capacité agricole et naturelle pourrait être une opportunité potentielle de développement territorial pour la CCICV.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

DIVERSIFIER L'OFFRE ÉCONOMIQUE LOCALE POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI

POPULATION ACTIVE

2012-2017

En 2017, 77% de la population des 15 à 64 ans (soit 26 300 habitants) est considérée active, au sens où elle occupe ou recherche un emploi. A titre de comparaison, le taux d'activité est de 73% au niveau de la Seine-Maritime. Cette forte activité de la population caractérise chaque niveau de polarité du territoire.

Parmi ces 26 300 actifs, 7,5% sont à la recherche d'un emploi. Ce taux de chômage (au sens du recensement de la population) est deux fois moins important qu'à l'échelle du département (15,3%). Il est sensiblement plus important dans les polarités de niveau 1 (9,4%).

Une proportion significative de la population non active est scolarisée. La proximité de pôles d'enseignements supérieurs permet aux populations jeunes du territoire de suivre des études tout en maintenant une résidence principale au sein de la famille.

Situation vis-à-vis de l'emploi des 15-64 ans en 2012 et 2017

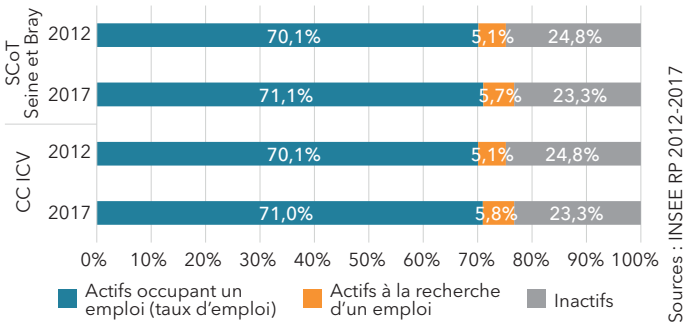

Sources : INSEE RP 2012-2017

Taux de chomage des 15-64 ans en 2012 et 2017

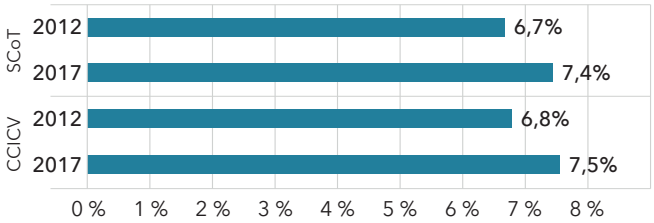

Sources : INSEE RP 2012-2017

Répartition des inactifs en 2012 et 2017

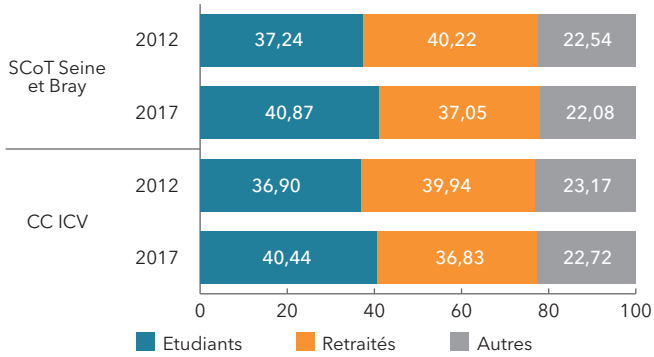

Sources : INSEE RP 2012-2017

La communauté de communes compte nettement plus d'actifs occupés résidant sur son territoire que d'emplois (24 300 contre 11 285). Par conséquent, une large part de la population travaille à l'extérieur du périmètre intercommunal en particulier dans la Métropole Rouen Normandie (14 616 actifs de la communauté de commune y travaillent).

Origine des actifs non-résidents et destination des résidents de la CCICV en 2017

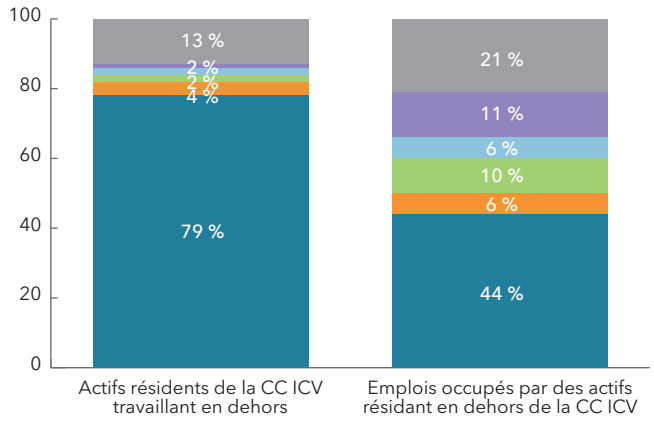

Sources : INSEE Mobpro 2017

Déplacements domicile-travail
en 2017

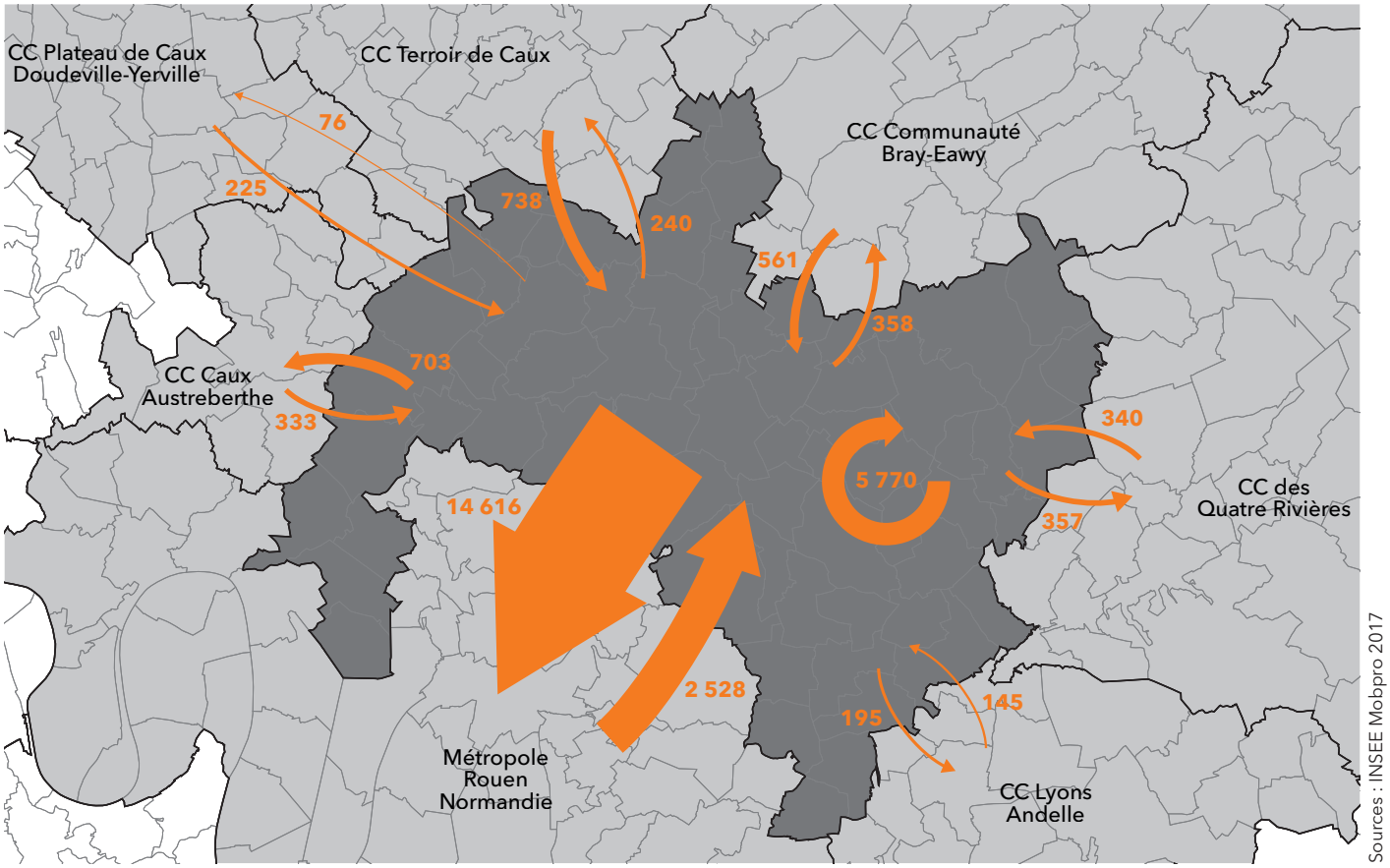

Sources : INSEE Mobpro 2017

Ce qu'il faut retenir

Le profil socio-économique de la communauté de communes est marqué par son caractère périurbain. Une large part de la population est active et peu touchée par le chômage au regard du contexte local. Cependant, peu d'emplois sont localisés sur le territoire. Par conséquent, l'intercommunalité est considérablement liée aux territoires environnants. Près de 2 000 habitants travaillent dans la CC Yvetot-Normandie, soit 8% des actifs résidant le territoire. Les relations avec la Métropole Rouen Normandie sont particulièrement fortes. 60% des actifs résidant le territoire travaillent dans la Métropole voisine. Cette caractéristique générale de « dépendance » vis-à-vis de l'extérieur s'est accentuée depuis 2012, le nombre d'emploi étant stable tandis que, dans le même temps, le nombre d'actifs occupés résidant dans la communauté de communes a augmenté de 400 personnes soit une hausse de 1,6%.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

Diversifier l'offre économique locale pour développer l'emploi

Nombre d'emplois au lieu de travail

Globalement le nombre d'emploi est resté stable entre 2012 et 2017 dans un contexte départemental de baisse (-2,5%). Cette stabilité s'observe également au niveau des strates de polarité. La répartition observée en 2012 n'a par conséquent pas évolué. Les communes de niveau et 1, 2 et 4 représentent toujours chacune 30% des emplois du territoire.

2012

Évolution du nombre d'emplois au lieu de travail entre 2012 et 2017

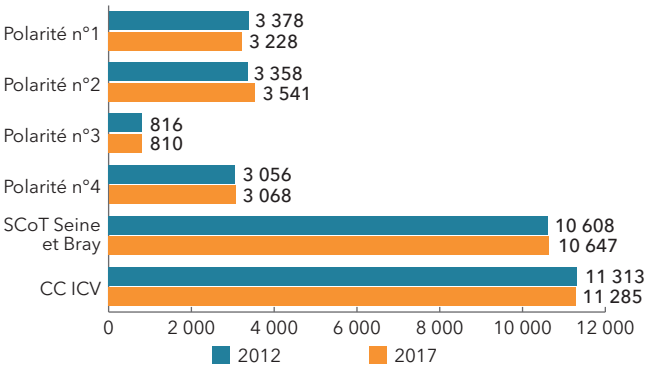

Sources : INSEE RP 2012-2017

2012-2017

Plus de 2/3 des emplois sont tertiaires en 2017. Cette caractéristique s'est accentuée entre 2012 et 2017 : (7 575 emplois en 2017 contre 7 125 en 2012), tandis que le secteur de la construction enregistrait d'importante baisse durant la même période (1 280 emplois en 2012, diminution de 400 emplois).

L'emploi industriel s'est globalement maintenu entre 2012 et 2017 (environ 1400 emploi en 2017). Sur ce point, les spécificités des 4 strates de polarité ont peu évolué en 5 ans. Ainsi les polarités de niveau 3 maintiennent leur niveau important d'emploi industriel (7% de l'emploi total du territoire dont 20% de l'emploi industriel).

Les communes de niveau 1 sont caractérisées par une hausse significative de l'emploi essentiellement public (administratif, santé, enseignement et action sociale) : 300 emplois créés entre 2012 et 2017, la proportion des emplois de ce secteur passant de 34% à 42% de l'emploi total.

Emploi par secteurs d'activités entre 2012 et 2017

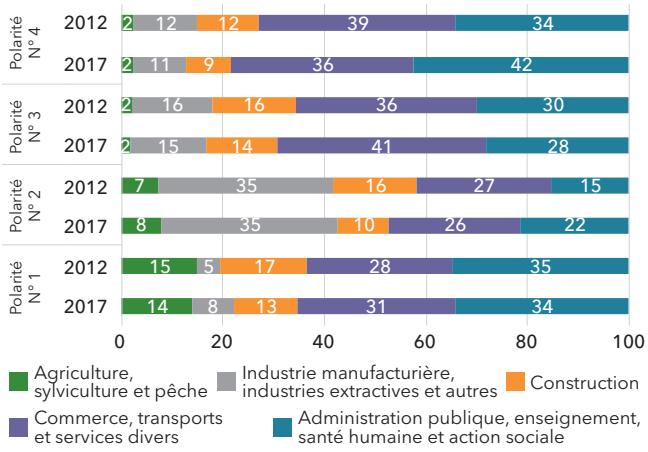

Sources : INSEE RP 2012-2017

Emploi par catégories socioprofessionnelle entre 2012 et 2017

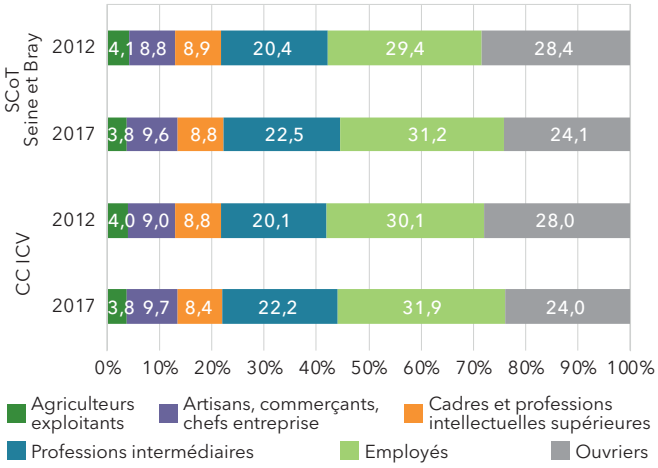

Sources : INSEE RP 2012-2017

Répartition et variation de l'emploi à la commune entre 2012 et 2017

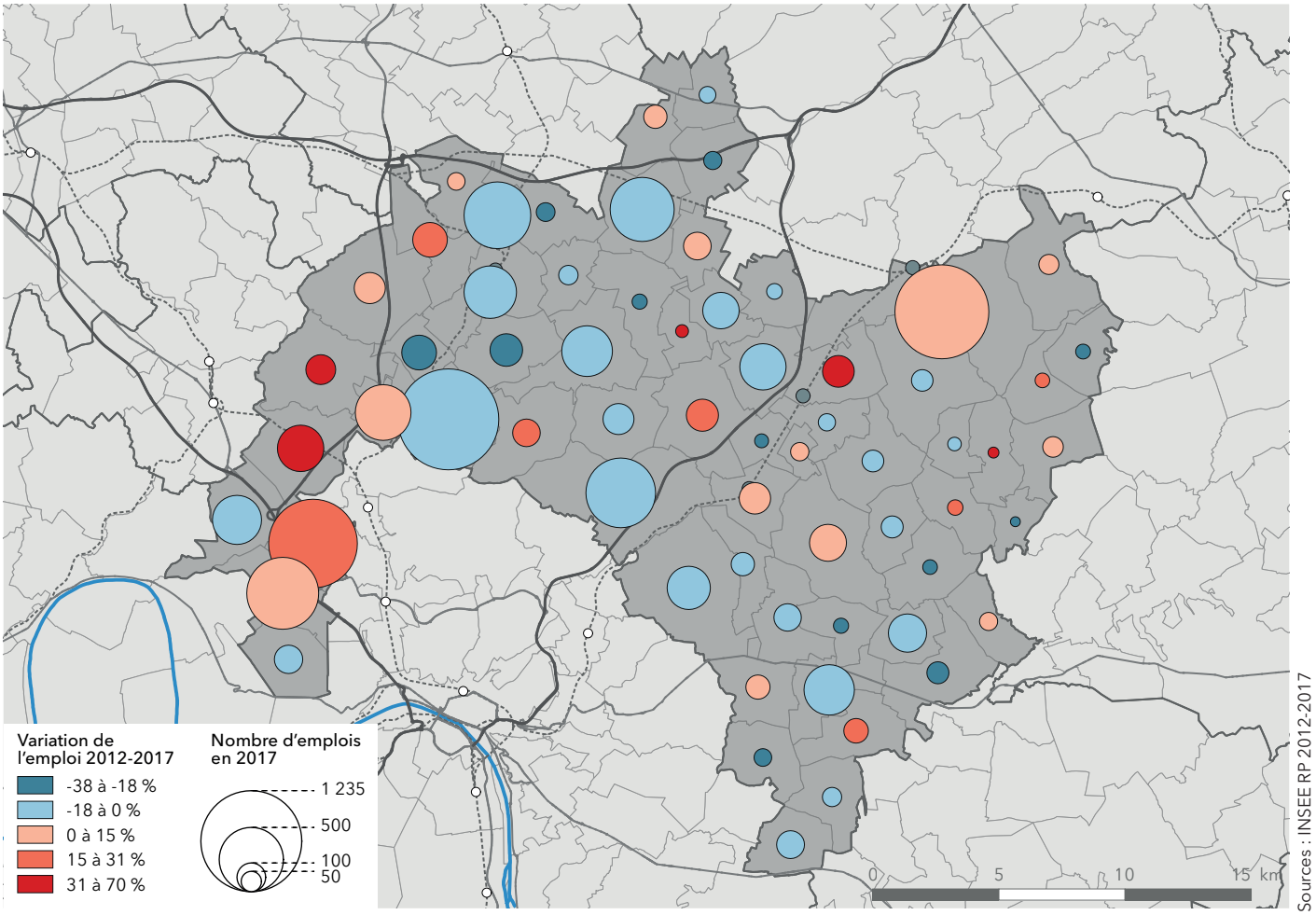

Ce qu'il faut retenir

Une tendance à la tertiarisation de l'économie est observée entre 2012 et 2017. Cependant, l'industrie et l'agriculture résistent, en stabilisant le nombre de leurs emplois.
La répartition des emplois par niveau de polarité est restée stable durant ces 5 années. Malgré tout, des nuances communales sont à noter. La partie ouest du territoire enregistre des gains d'emplois significatifs (La Vaupalière, Saint Jean-du-Cardonnay, Pissy-Pôville et Fresquiennes)

Buchy est la seule communes pôle de niveau 1 qui a gagné des emplois entre 2012-2017. Les autres communes de cette catégorie (Clères, Quincampoix, Montville) perdent des emplois sur la période, à l'image de nombre de communes situées dans la partie centrale du territoire, entre l'A151 et l'A28.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

DÉVELOPPER UNE OFFRE RÉSIDENTIELLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA POPULATION

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Les indicateurs d'évolution de la structure par âges de l'intercommunalité entre 2012 et 2017 font apparaître deux phénomènes : d'un côté une baisse des effectifs des plus jeunes et de l'autre, une augmentation de ceux des classes d'âges situées au-delà de 45 ans. L'accroissement le plus rapide se situe chez les plus de 60 ans avec 2000 seniors en plus en cinq ans. Si ces tendances se poursuivent, le phénomène de vieillissement devrait s'accentuer ces prochaines années.

2012

Évolution 2012-2017 des classes d'âges de CCICV

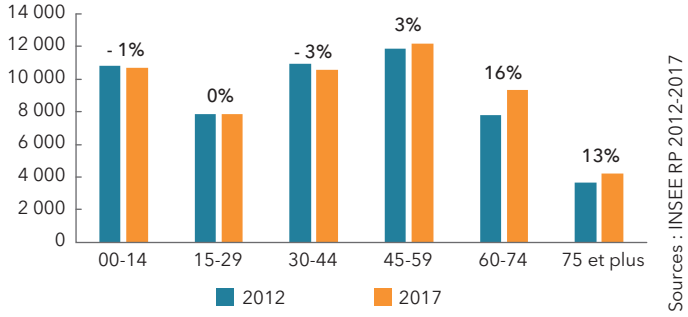

2012-2017

En lien avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de personnes vivant seules a fortement augmenté ces cinq dernières années. Le phénomène s'explique aussi par l'évolution des modes de vie des couples, avec des décohabitations plus fréquentes. A ce titre, le nombre de personnes par ménage diminue progressivement depuis plusieurs décénnies avec 3,5 personnes par ménage en 1968, 3 en 1990, 2,6 en 2012 et 2,5 en 2017.

Évolution 2012-2017 des structures familiales des ménages de CCICV

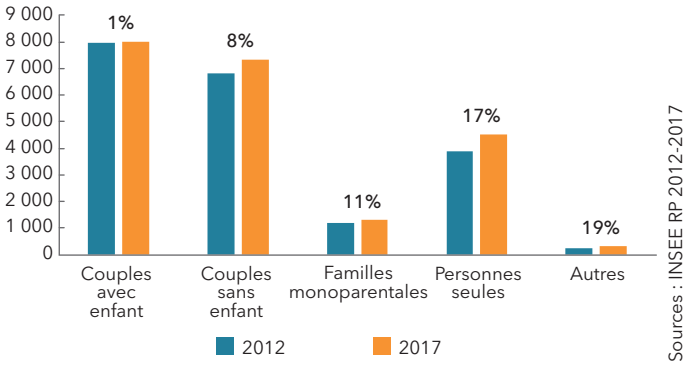

FOCUS POLARITÉ

La CCICV connaît un développement caractéristique des territoires périurbains : l'attrait pour la maison individuelle et l'accès à la propriété sont les moteurs du dynamisme démographique. Aujourd'hui, 81% des ménages sont propriétaires de leur logement dans l'EPCI. Cette part baisse au profit du locatif social dans les villes de polarité 1, plus denses et offrant une plus grande diversité de logements. En cinq ans, la structure du parc de l'intercommunalité a très peu varié.

Situation résidentielle 2012-2017

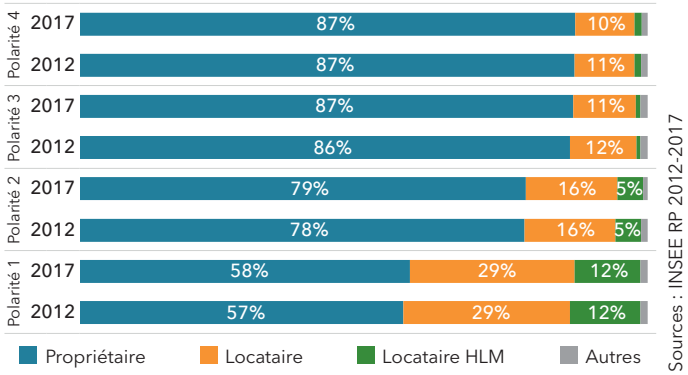

Le parc de logement devra s'adapter en conséquence avec ces tendances qui se constatent aussi à l'échelle nationale depuis quelques années.

Répartition et évolution démographique par commune entre 2012 et 2017

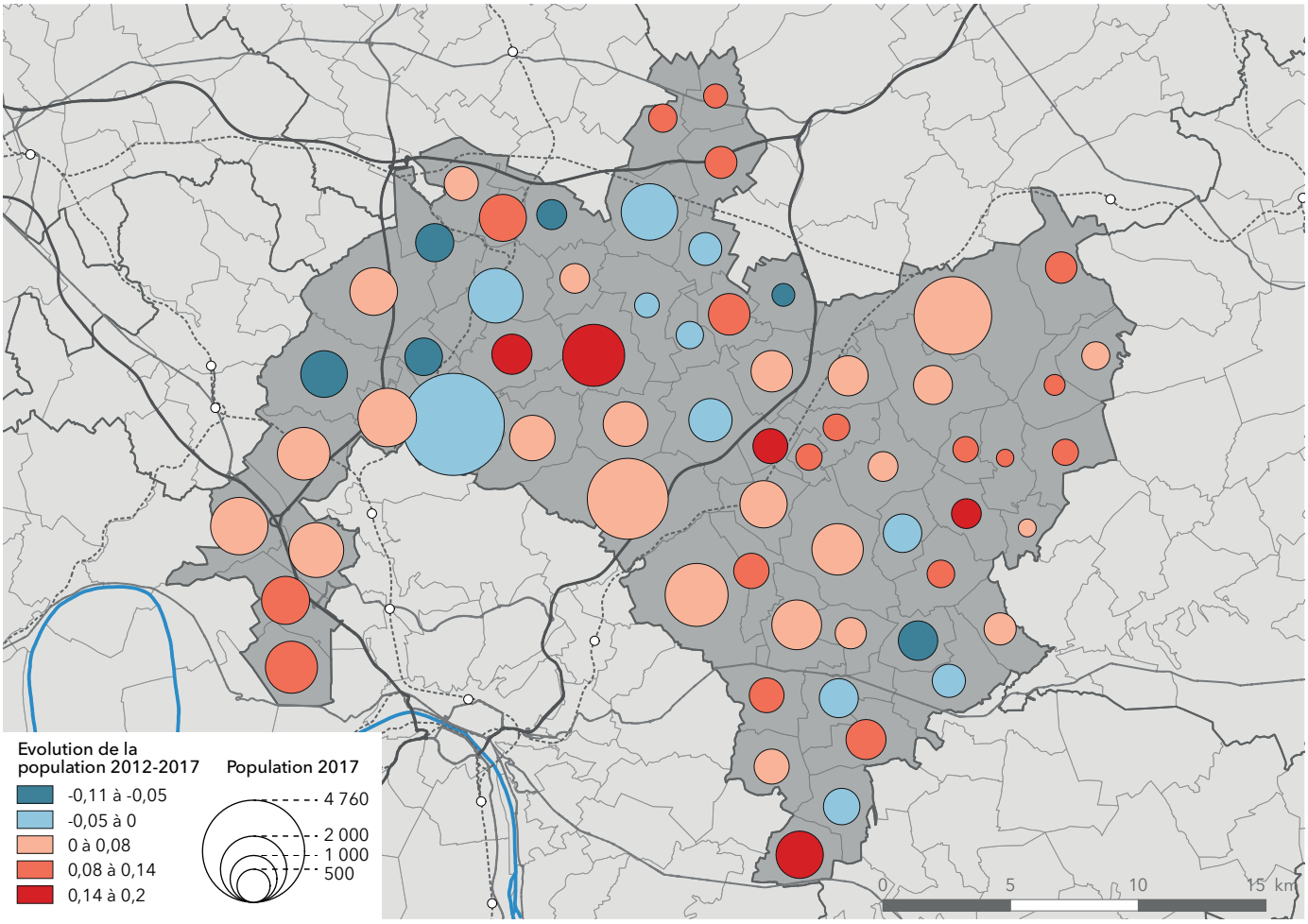

Ce qu'il faut retenir

La croissance démographique de la CCICV s'est poursuivi entre 2012 et 2017 (+1% en cinq ans). C'est l'intercommunalité la plus dynamique de l'aire urbaine Rouennaise. Mais cet atout se traduit par une tendance à l'étalement urbain. La carte des évolutions de la population communale montre la croissance des petites et moyennes communes (polarité 3 et 4) au détriment des villes et bourgs constituant les centralités. Les polarités de niveau 1, rassemblant 22% de la population en 2017, ne gagnent que 100 habitants en 5 ans, tandis que les communes de plus petites tailles (polarité 4), représentant 48% de la population en 2017, en gagnent près de 1000. La poursuite d'une croissance démographique en ce sens questionne notamment l'équilibre actuel d'offre de services de proximité. Parallèlement, cette croissance démographique ne parvient pas à endiguer le vieillissement de la population.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

DÉVELOPPER UNE OFFRE RÉSIDENTIELLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA POPULATION

INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

En 2012, 11 430 personnes sont âgées de plus de 60 ans, soit 22% de la population. Les polarités 1 et 2 proposent de plus petits logements à proximité des commerces et accueillent l'offre en habitat spécialisé pour seniors. Elles constituent des secteurs plus adaptés à l'accueil des personnes les plus âgées en situation de dépendance. La part des seniors résidants dans de très petites communes, éloignées des services de proximité, reste importante (19% en polarités 4).

2012

Part des séniors dans la population de la CCICV en 2012

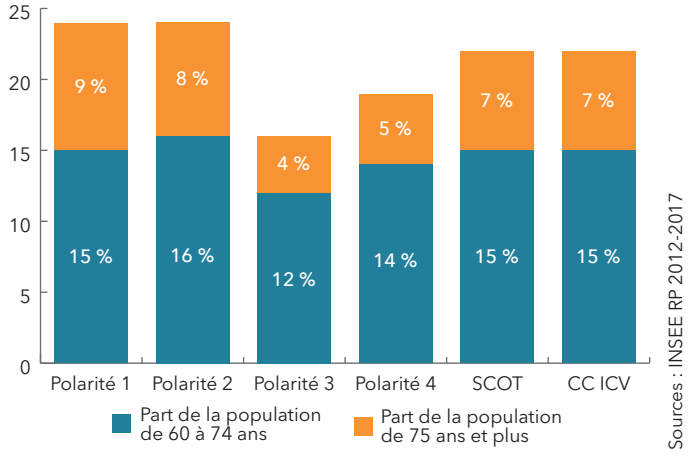

Entre 2012 et 2017, l'intercommunalité connaît une croissance de 2060 personnes âgées, soit une évolution de 18% des effectifs de 60 ans et plus. Ce vieillissement est plus prononcé dans les petites communes de niveaux 3 et 4. La forte croissance des 60-74 ans alerte sur le vieillissement attendu dans ces secteurs peu ou pas adaptés au vieillissement de personnes en situation de dépendance. Les 75 ans et + enregistre la plus forte croissance dans les zones les plus rurales (+21% en cinq ans).

2012-2017

Évolution de la part des séniors dans la population de la CCICV entre 2012 et 2017

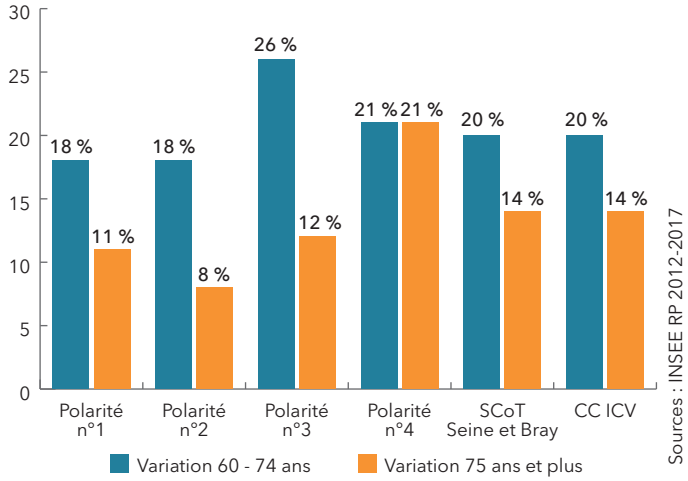

FOCUS POLARITÉ

La part de seniors vivant seul est plus importante dans les communes de polarité 1, offrant un parc de logement plus diversifié et des services de proximité propices à l'accueil de seniors. Dans les villages de niveau intermédiaire (polarité 3), plus d'un senior sur quatre vit seul dans son logement. Ces situations révèlent la nécessité de développer des services adaptés, en lien avec la perte d'autonomie, et d'adapter l'offre résidentielle en anticipation.

Part des 65 ans et plus vivant seul

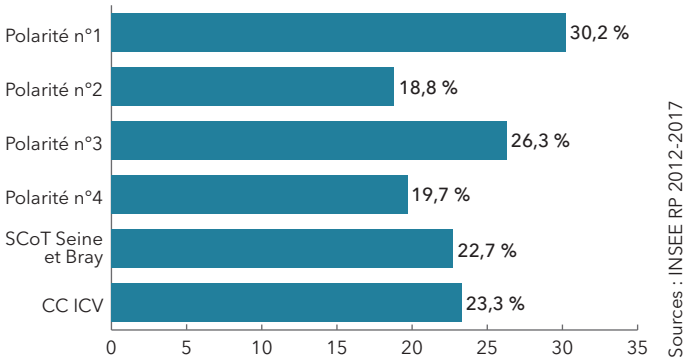

Part des 60 ans et plus par commune en 2017

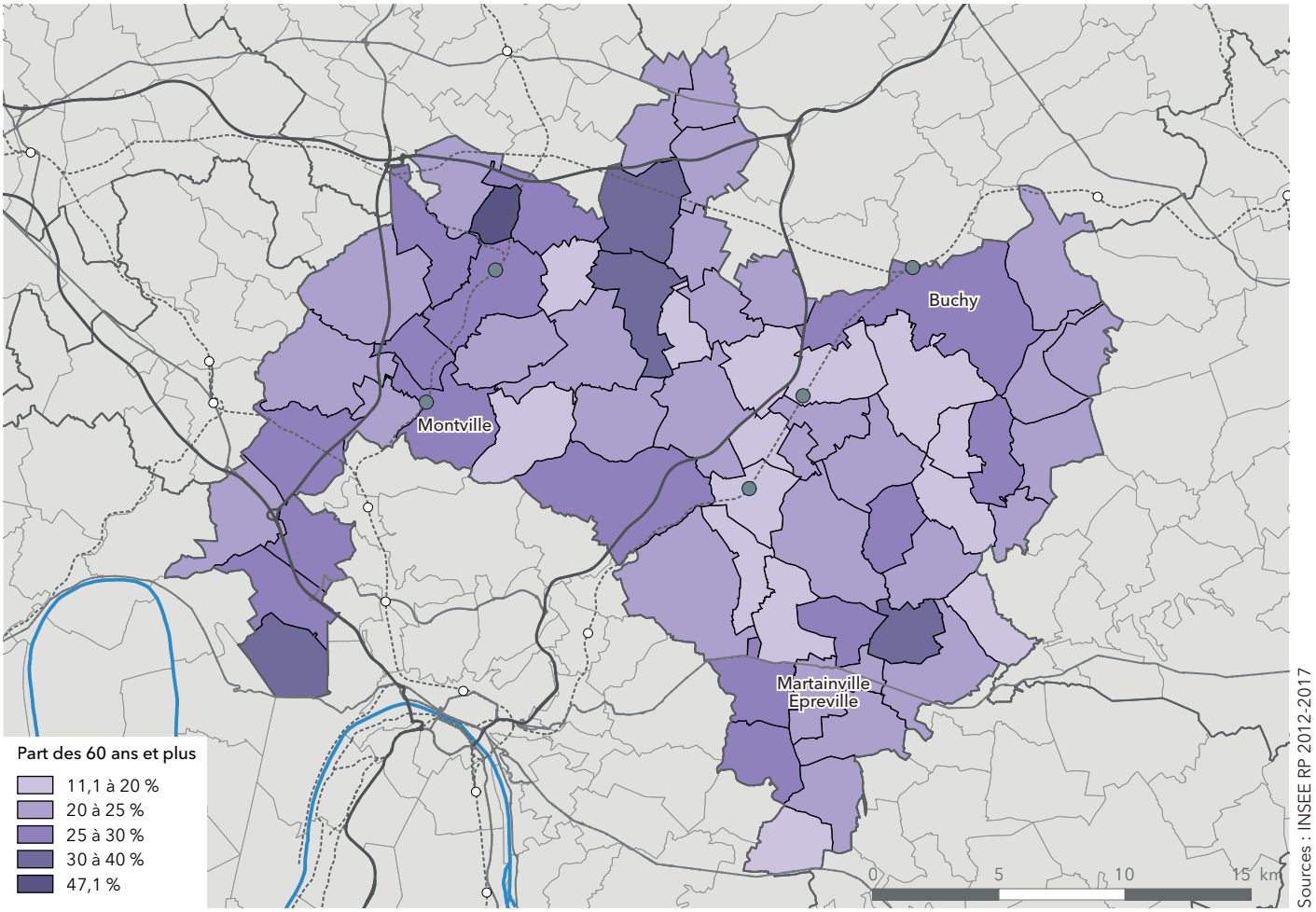

Ce qu'il faut retenir

La population âgée est répartie de façon inégale dans les communes du territoire, quelque soit le niveau de polarité. 12 communes ont une part de résidents seniors inférieure à la moyenne de l'intercommunalité (25%). Les plus de 60 ans représentent plus de 30% de la population de 13 autres communes. Enfin, près d'un habitant sur deux a plus de 60 ans à Bosc-le-Hard, Montigny, Ry, Claville-Motteville et Grugny, qui accueille l'EHPAD le plus important de Seine-Maritime.

A l'échelle de la CCICV, une personne sur 4 est âgée de plus de 60 ans, soit trois points de plus qu'en 2012. La part des 60-74 ans évoluent le plus rapidement (+20%), marqueur d'un phénomène de vieillissement récent mais dont l'évolution est très rapide. Le territoire devra s'adapter à ce phénomène dans les prochaines années en appréhendant la problématique de la dépendance liée au vieillissement structurel des jeunes seniors d'aujourd'hui.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

DÉVELOPPER UNE OFFRE RÉSIDENTIELLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA POPULATION

PART DE LOGEMENTS VACANTS

Le taux de vacance rend compte des dynamiques du marché immobilier. Plus le taux est faible, plus le marché est tendu. Il constitue ainsi une représentation de l'équilibre entre l'offre et la demande. Dans le cas de la CCICV, la vacance est essentiellement conjoncturelle. Elle assure le bon fonctionnement du marché et les parcours résidentiels des ménages. Il n'y a donc pas de vigilance accrue à développer sur cette question dans le cadre d'une politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

2012

Part des logements vacants en 2012

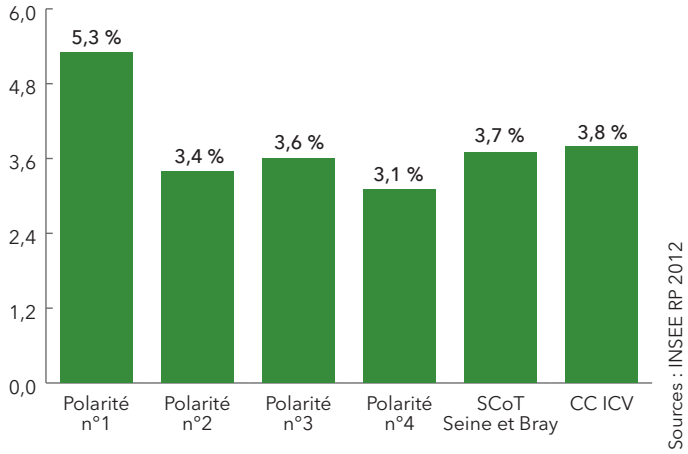

Si les taux de vacance sont relativement insignifiants sur le territoire, ils ont néanmoins tendance à évoluer sur l'ensemble des strates de l'armature urbaine entre 2012 et 2017. Le vieillissement du parc ancien, couplé à une offre neuve dynamique correspondant davantage aux attentes, la rétention spéculative des biens, les successions en attente de résolution, sont autant de facteurs permettant d'expliquer ce phénomène. Il sera intéressant de surveiller l'évolution du phénomène.

2012-2017

Variation de la vacance entre 2012 et 2017

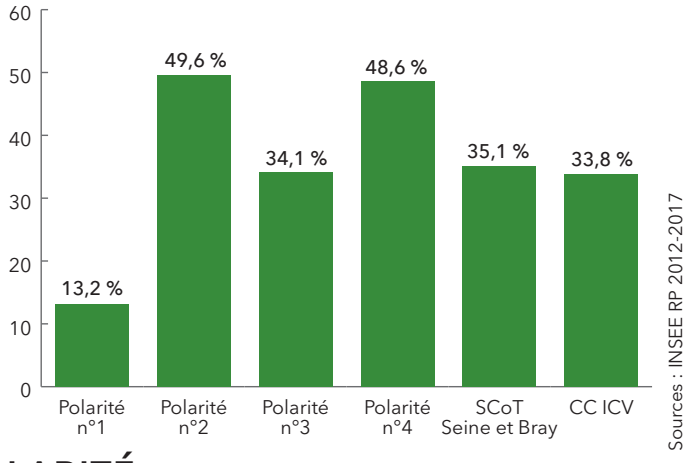

FOCUS POLARITÉ

Si la loi SRU imposait aux communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux proportionnel au parc de résidences principales (20 à 25%), les lois Egalité et Citoyenneté et ELAN ont modifié les dispositions législatives de la loi SRU. Il n'y a plus d'obligations légales de disposer d'une offre minimale de logements sociaux sur le territoire de la CCICV (hormis Montville qui remplit d'ores et déjà ses obligations).

Parc privé et social en 2017

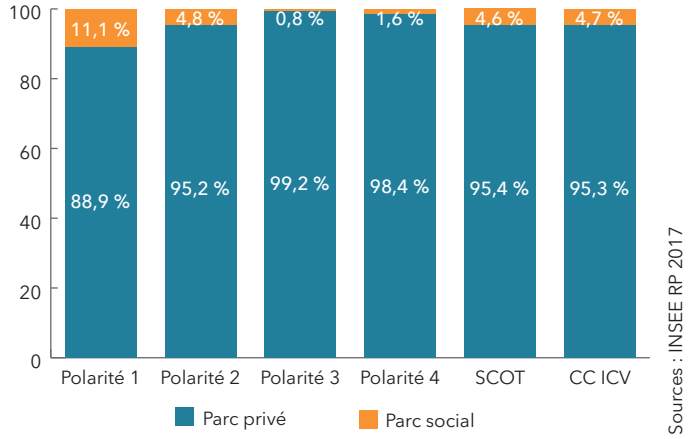

Part de logements sociaux

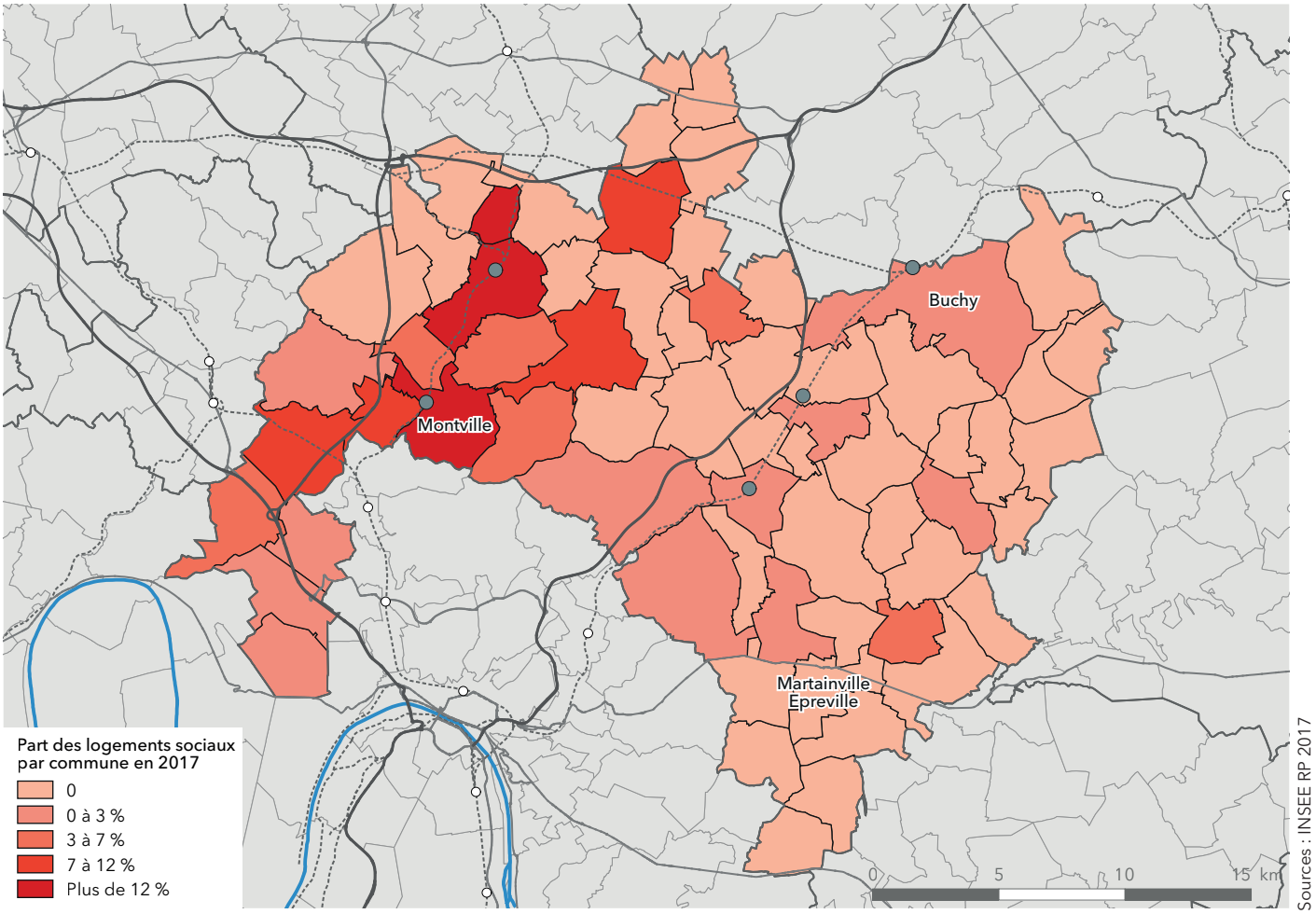

Ce qu'il faut retenir

Dans la continuité de la vallée du Cailly côté Métropole Rouen Normandie, au profil industriel et ouvrier, les communes des vallées du Cailly et de la Clérette disposent d'un parc social historique. Les communes de plateaux comme Bosc-le-Hard ou Pissy-Poville comptent également dans l'offre sociale du territoire. Par ailleurs, les opérations d'habitat social sont relativement rares dans les communes de polarité 4. La législation en matière de production de logements sociaux à l'échelon communal n'est plus aussi prescriptive qu'auparavant. Néanmoins, 80% de la population y est éligible et l'offre sociale représente à peine 5% du parc de logement de la CCICV. En outre, la structure d'occupation du parc n'est pas particulièrement diversifiée (77% de propriétaires occupants et 17% de locataires). Le développement de l'offre en location du parc privé et social permettrait de satisfaire un segment de marché et d'apporter une diversité d'offre à la population.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

Permettre le développement de grands projets d'équipements et de service

Taux de couverture du réseau HD/THD

Le très haut débit ou THD signifie des débits atteignant au minimum 30 Mb/s. Le taux de couverture est moins important au sein des espaces ruraux du fait de réseaux inadaptés, vétustes ou absents. Ainsi, les polarité 3 et 4 montrent une réelle disparité en matière d'accès au THD au regard des espaces plus urbains.

2017

Taux de couverture en très haut débit en 2017

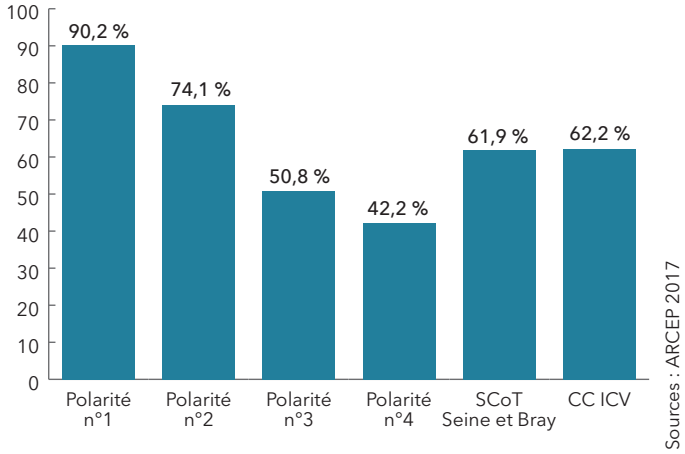

Taux de couverture du réseau HD/THD

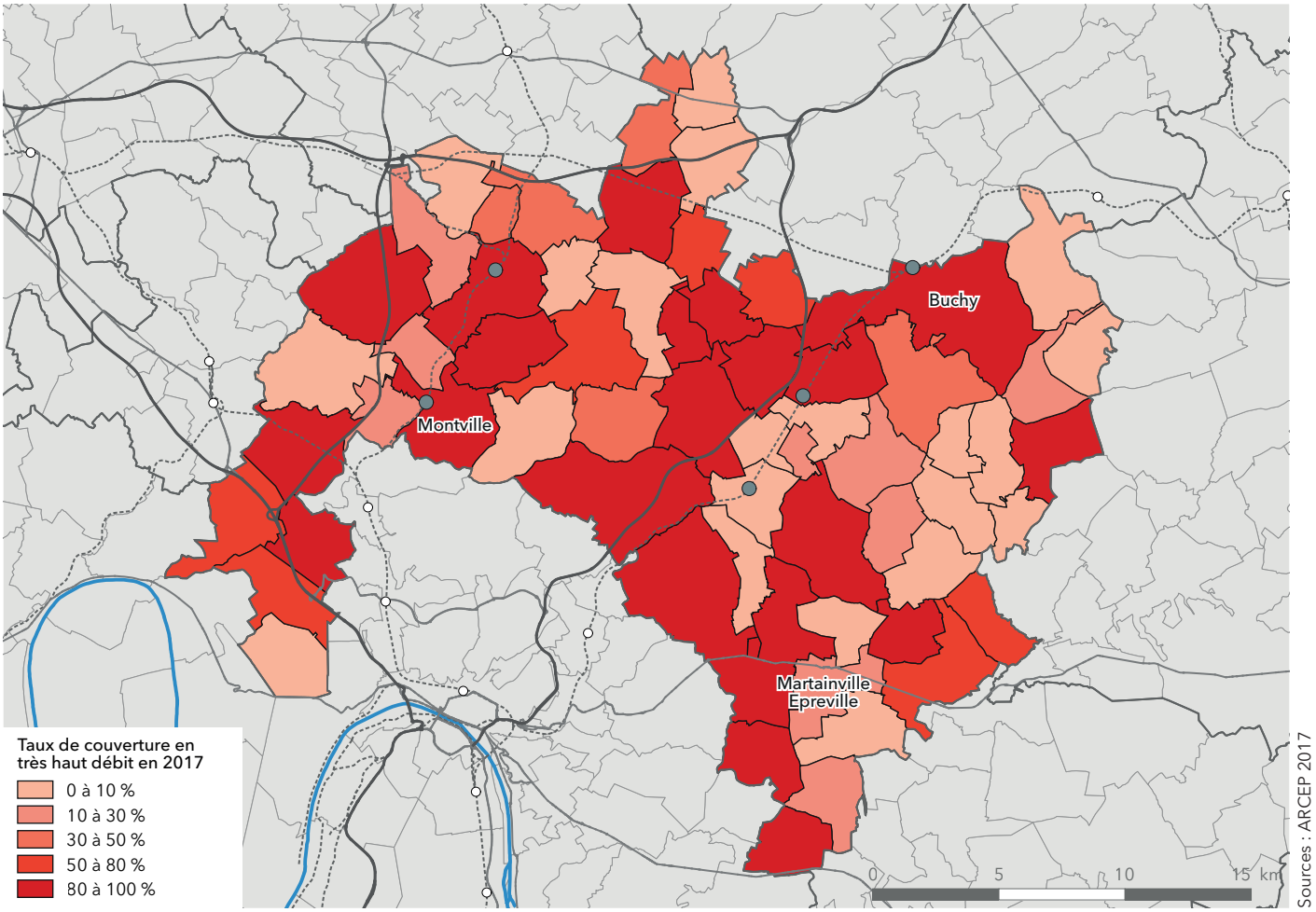

Ce qu'il faut retenir

Depuis quelques années, l'accès au numérique tend à s'intensifier avec le déploiement de la fibre optique. L'évolution des pratiques de travail (télétravail, espace de coworking et tiers-lieux) devraient par ailleurs accélérer le processus de développement du réseau afin de répondre aux nouveaux besoins.

Considérant que 37% des emplois sont potentiellement télétravaillables en France en 2018 (source : University of Chicago), les aménagements, en matière d'infrastructures réseaux notamment, seront à anticiper afin de conserver l'attractivité résidentielle actuelle du territoire.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

ORGANISER DES EXTENSIONS URBAINES RÉSIDENTIELLES PLUS ÉCONOME EN FONCIER

DENSITÉ DES OPÉRATIONS DES NOUVEAUX LOGEMENTS

En 2012, la part des maisons individuelles correspond à 92% du parc de logements de la CCICV. Elles représentent par ailleurs 94% de la production résidentielle entre 2012 et 2017. Le modèle pavillonnaire est toujours le produit majoritairement recherché malgré une compression de celui-ci ces dernières années. En effet, les surfaces moyennes des terrains à bâtir tendent à diminuer (sans que les prix diminuent nécessairement). Les surfaces de planchers des maisons diminuent également.

2012-2017

Typologie des logements produits entre 2012 et 2017

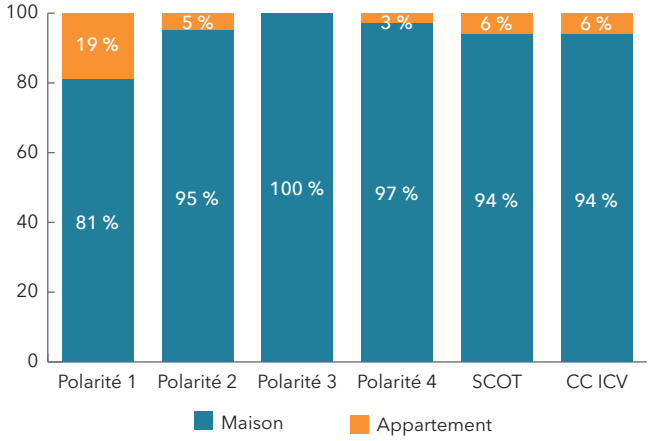

Sources : Sit@del2 2012-2017

2012-2017

Évolution de la taille des parcelles nouvellement bâties entre 2012 et 2017

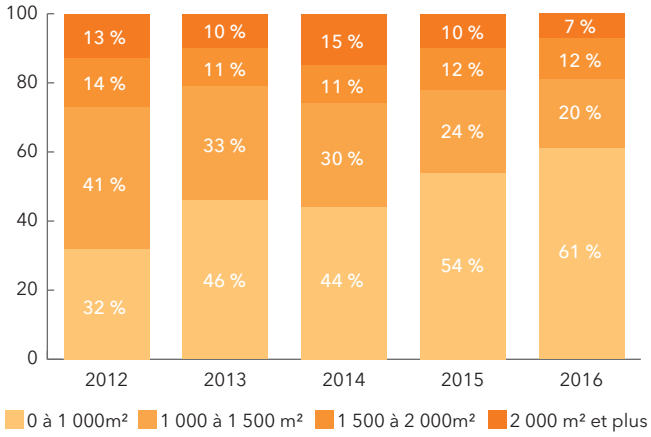

Sources : Fichiers fonciers 2012-2017

La part des parcelles nouvellement bâties de moins de 1000 m² a doublé entre 2012 et 2017. Outre les politiques planificatrices à l'image du SCoT, le renchérissement du foncier, la raréfaction des zones d'extension urbaine, l'optimisation des opérations de lotissement concourent à expliquer ce phénomène. Néanmoins, le modèle d'habitat développé mérite de connaitre une petite révolution.

FOCUS POLARITÉ

En moyenne entre 2012 et 2017, les communes de polarité 1 comptent les surfaces habitables moyennes les plus élevées avec une moyenne de 122 m² pour 230 logements produits. Elles possèdent par ailleurs les niveaux de prix de terrain à bâtir les plus élevés également. Elles attirent donc des classes aisées lorsque les plus modestes font construire moins grand et plus loin (polarité 3 et 4).

Surface habitable moyenne par logement individuel produit entre 2012 et 2017 par polarité

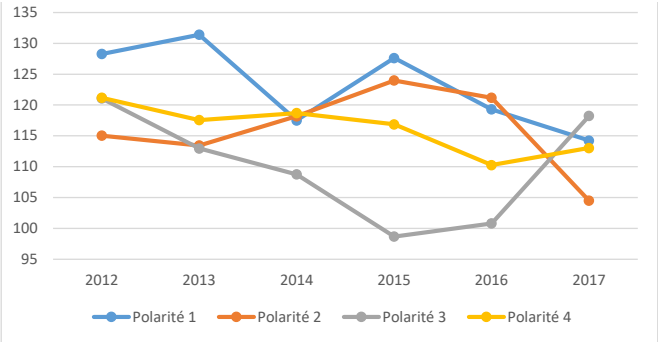

Sources : Fichiers fonciers 2012-2017

Surface habitable moyenne des logements produits entre 2012 et 2017

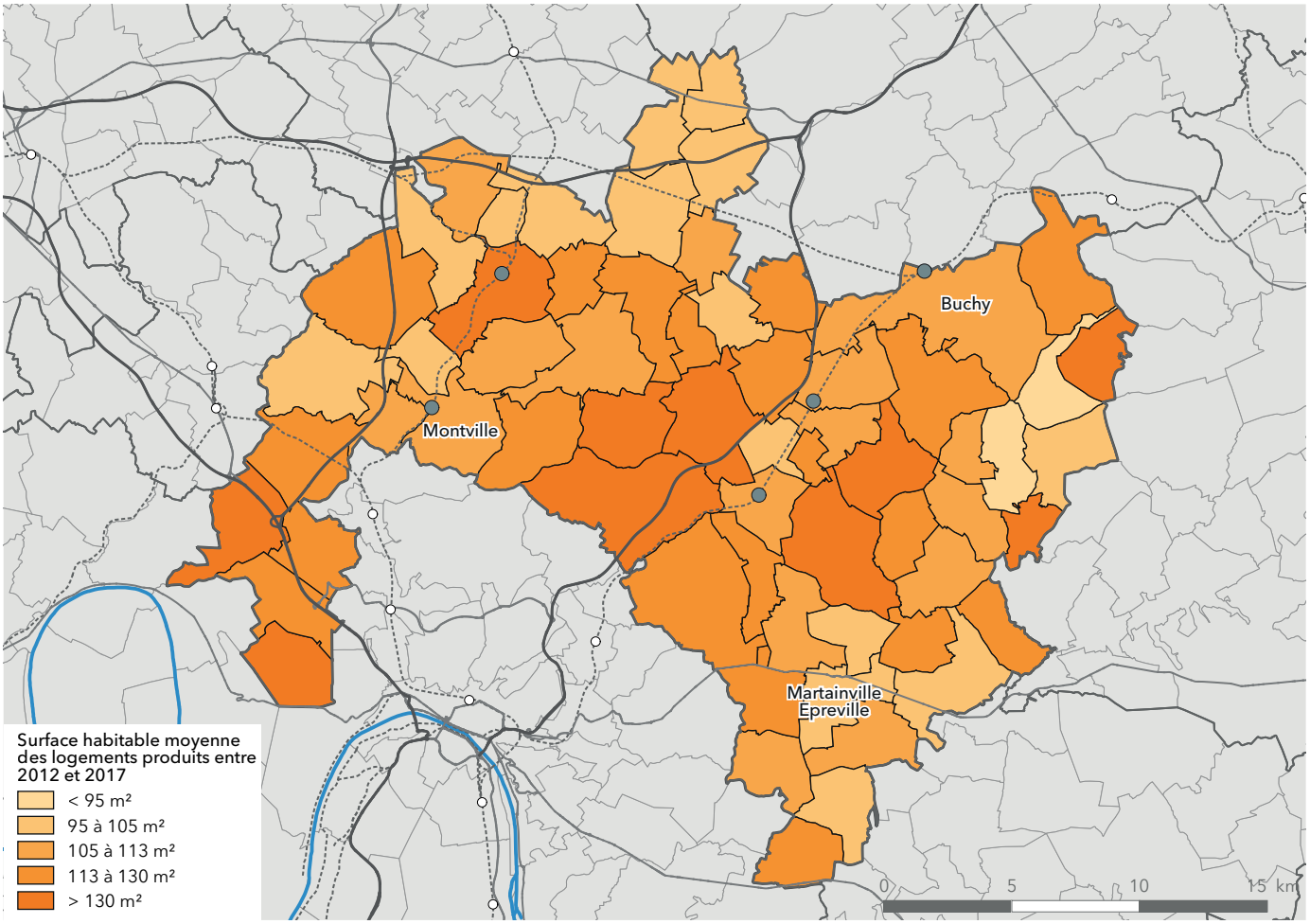

Ce qu'il faut retenir

De par sa position géographique proche de la Métropole Rouen Normandie, son parc de logements individuels, ses disponibilités foncières et son caractère rural vernaculaire, le territoire de la CCICV attire et jouit d'un solde migratoire positif sur les 10 dernières années. L'attractivité du territoire est fortement liée à la périurbanisation. La première couronne, avec un foncier plus onéreux, attire les ménages les plus aisés, lorsque les plus modestes s'éloignent.

Le parc de logements est par ailleurs essentiellement constitué de maisons individuelles occupées par leurs propriétaires, cette tendance ne s'inversant pas entre 2012 et 2017.

Le profil des nouveaux arrivants est ainsi généralement des couples avec ou sans enfants, propriétaires de leurs logements, occupants des emplois de cadres et professions intermédiaires, travaillant sur la Métropole et possédant 2 voitures.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

Organiser des extensions urbaines résidentielles plus économe en foncier

Surface moyenne consommée par logement

En croisant les surfaces à usage résidentiel du mode d'usage de l'espace et le nombre de logements par commune issu du recensement de la population, il est possible d'établir une surface parcellaire moyenne théorique par logement. Ce mode de calcul permet de comparer les résultats issus d'autres bases de données à l'instar de Sit@del2 ou des Fichiers Fonciers. Les valeurs sont globalement proches et illustrent les mêmes tendances. Ainsi, plus les communes sont polarisantes, plus la trame parcellaire résidentielle est resserrée.

2009

Surface parcellaire moyenne théorique par logement en 2009

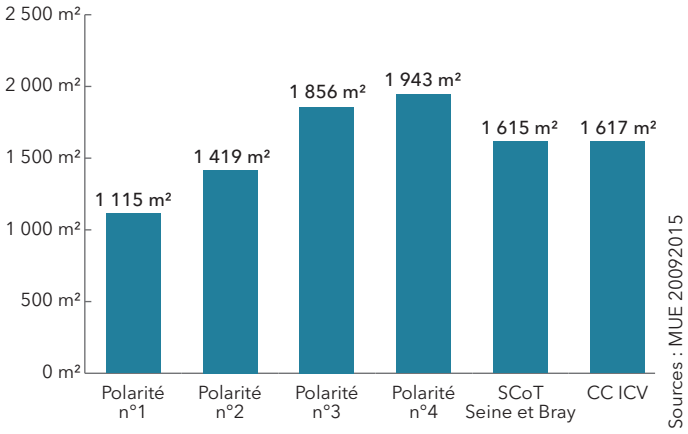

Ce qui prévaut en 2009 l'est également en 2015. Ainsi, le phénomène de constriction du parcellaire résidentiel s'accentue dans le temps avec en moyenne, à l'échelle du SCoT et de la CCICV, 60 m² de moins observé en 6 ans. Cette évolution est plus forte encore sur les polarités 3 et 4 pour atteindre 90 m² de moins en moyenne.

2015

Surface parcellaire moyenne théorique par logement en 2015

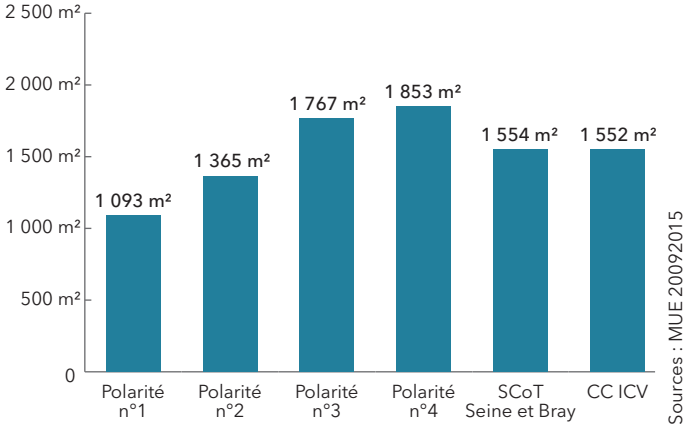

FOCUS POLARITÉ

En observant spécifiquement les mutations du tissu résidentiel sur la base du mode d'usage de l'espace entre 2009 et 2015, rapportées au nombre de logements produits sur la même période, on constate que l'optimisation du foncier se réalise essentiellement sur ce pas de temps. En effet, la diminution de la surface parcellaire moyenne théorique d'un logement est dû à la production résidentielle récente, plus dense, moins consommatrice d'espace qu'auparavant.

Surface parcellaire moyenne théorique d'un logement produit entre 2009 et 2015

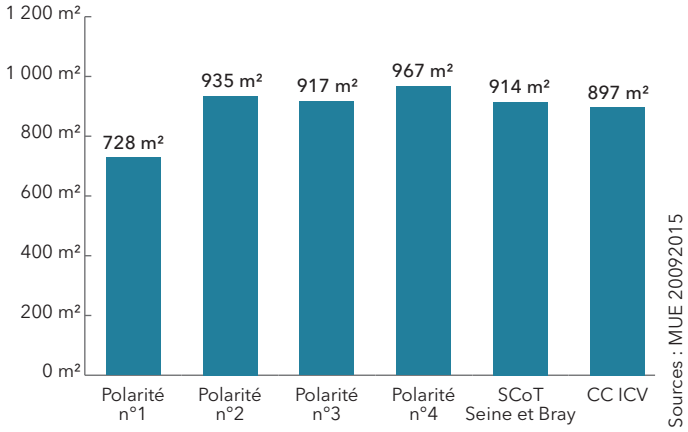

Densification du tissu résidentiel entre 2009 et 2015

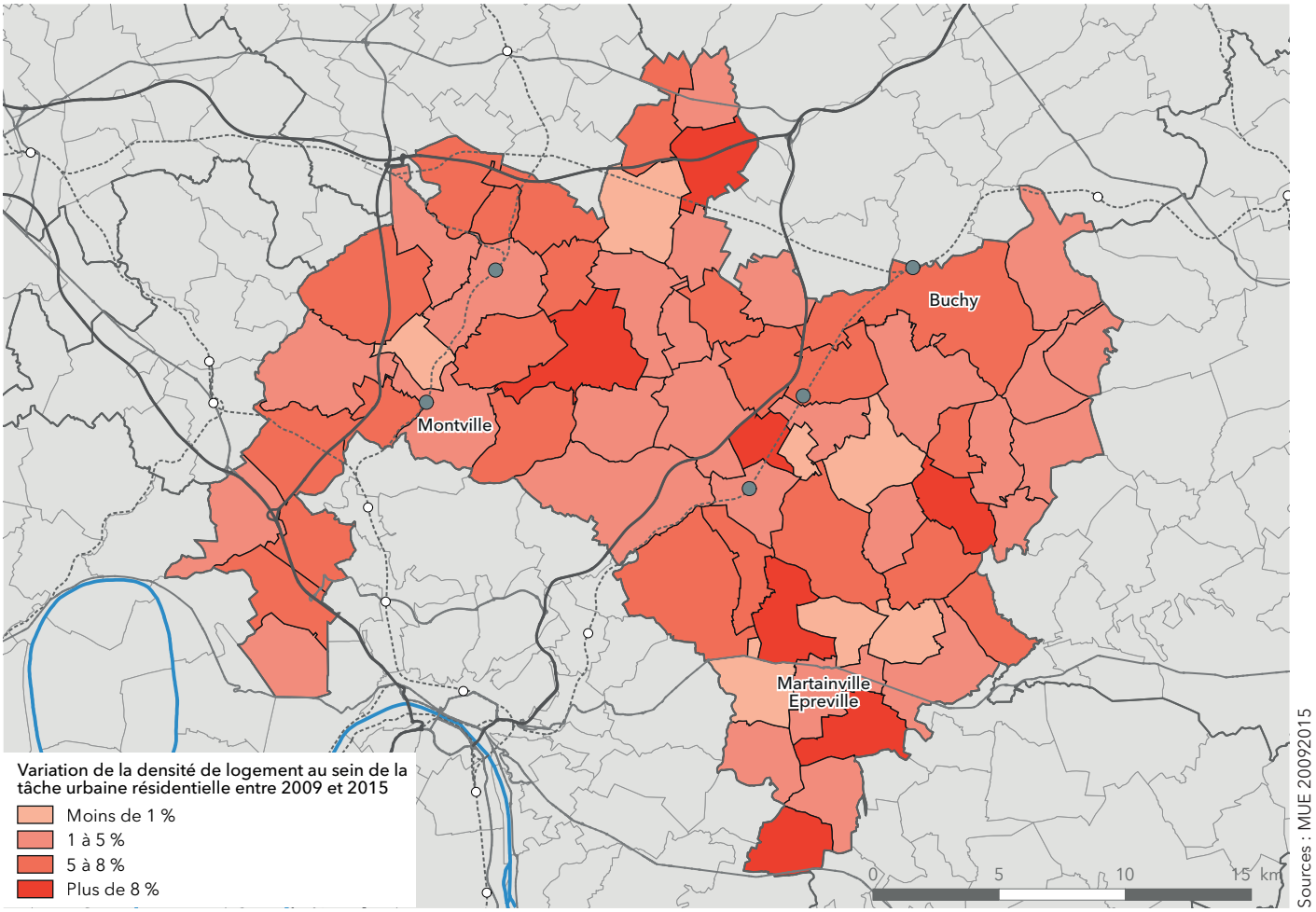

Ce qu'il faut retenir

Bien que l'on constate une baisse relativement significative des surfaces parcellaires résidentielles sur l'ensemble du territoire, l'effort de densification n'est pas porté de manière uniforme sur toutes les communes. La cartographie ci-dessus illustre la variation de la densité de logement au sein de la tache urbaine résidentielle entre 2009 et 2015. L'agrégation des valeurs à l'échelle des polarités illustre des tendances réelles de réduction du foncier résidentiel. Néanmoins, l'observation à la commune révèle des situations vertueuses en matière de consommation foncière tant dans les villages que dans les polarités principales et inversement. L'appréciation communale de ce type d'analyse montre les limites d'application des objectifs du SCoT à la commune et renvoie au besoin d'élaborer un document de planification «opérationnelle», comme un PLUi, à l'échelle intercommunale.

INDICATEURS D'ATTRACTIVITÉ

ORGANISER DES EXTENSIONS URBAINES RÉSIDENTIELLES PLUS ÉCONOME EN FONCIER

CONSOMMATION FONCIÈRE TOTALE

L'agence d'urbanisme de Rouen propose à ses adhérents un référentiel (Mode d'Usage de l'Espace ou MUE) afin d'observer les phénomènes d'artificialisation, de production foncière, de renaturation via une nomenclature en 18 postes. Est défini comme mutation d'usage un changement observé entre deux millésimes du MUE, ici 2009 et 2015. A l'échelle régionale, l'Observatoire des Sols à l'échelle Communale (OSCom) mesure l'évolution de l'occupation des sols en 4 catégories. Ces données en tant que telles ne peuvent pas être comparées mais permettent de dégager des tendances.

2009-2015

Comparaison des référentiels d'observation des mutations

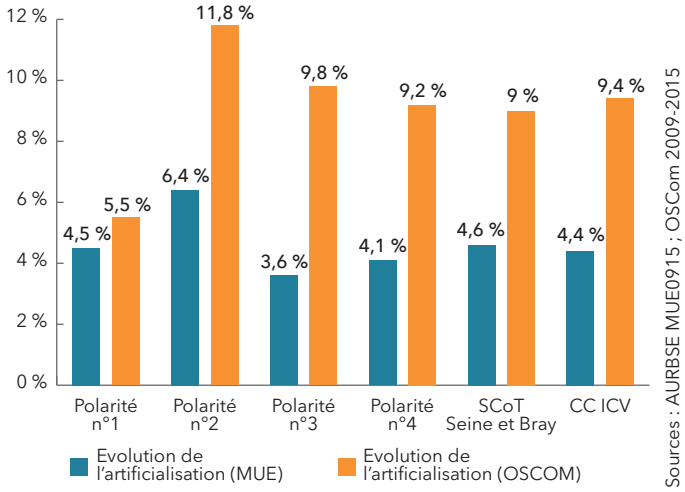

Sources : AURBSE MUE0915 ; OSCom 2009-2015

Le graphique ci-contre illustre le volume des mutations d'usage 2009 (origine) au regard de l'usage 2015 produit (destination). De par son caractère agricole très marqué, les mutations observées trouvent leurs origines essentiellement sur ces espaces. Parmi les nouveaux usages du sol recensés en 2015, les espaces urbains mixtes concentrent 60 % des mutations et correspondent majoritairement à la production résidentielle d'habitat individuel. La production d'espaces d'activités reste plus marginale à l'échelle du territoire.

Répartition des mutations d'usages en 2015

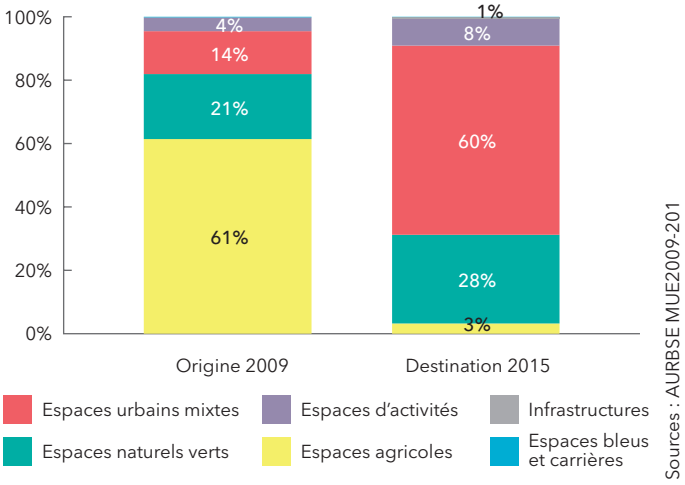

Sources : AURBSE MUE2009-201

FOCUS POLARITÉ

Près de 50% de ces mutations ont lieu sur les communes de polarité 4, 5% sur les polarités 3, 29% sur les polarité 2 et enfin 15% sur les polarités 1. Au regard du poids de population des niveaux de polarité, la répartition géographique des mutations parait bien équilibrée sur le territoire. Par exemple, les communes de polarité 4, sur lesquelles se produisent 48% des mutations, concentrent également 47% de la population.

Répartition des mutations d'usages observées entre 2009 et 2015

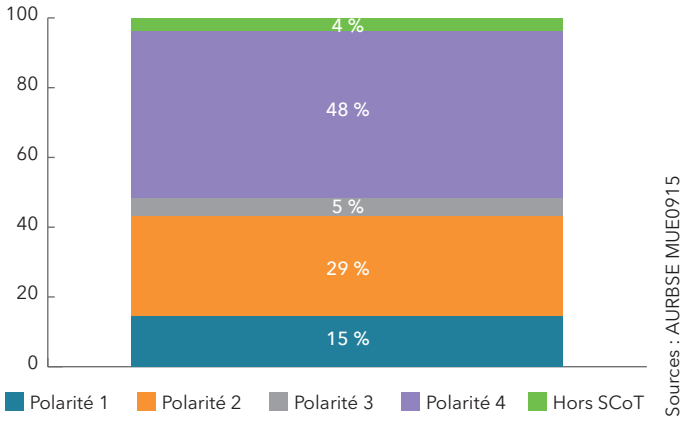

Sources : AURBSE MUE0915

Volume de mutation par commune entre 2009 et 2015 (en Ha)

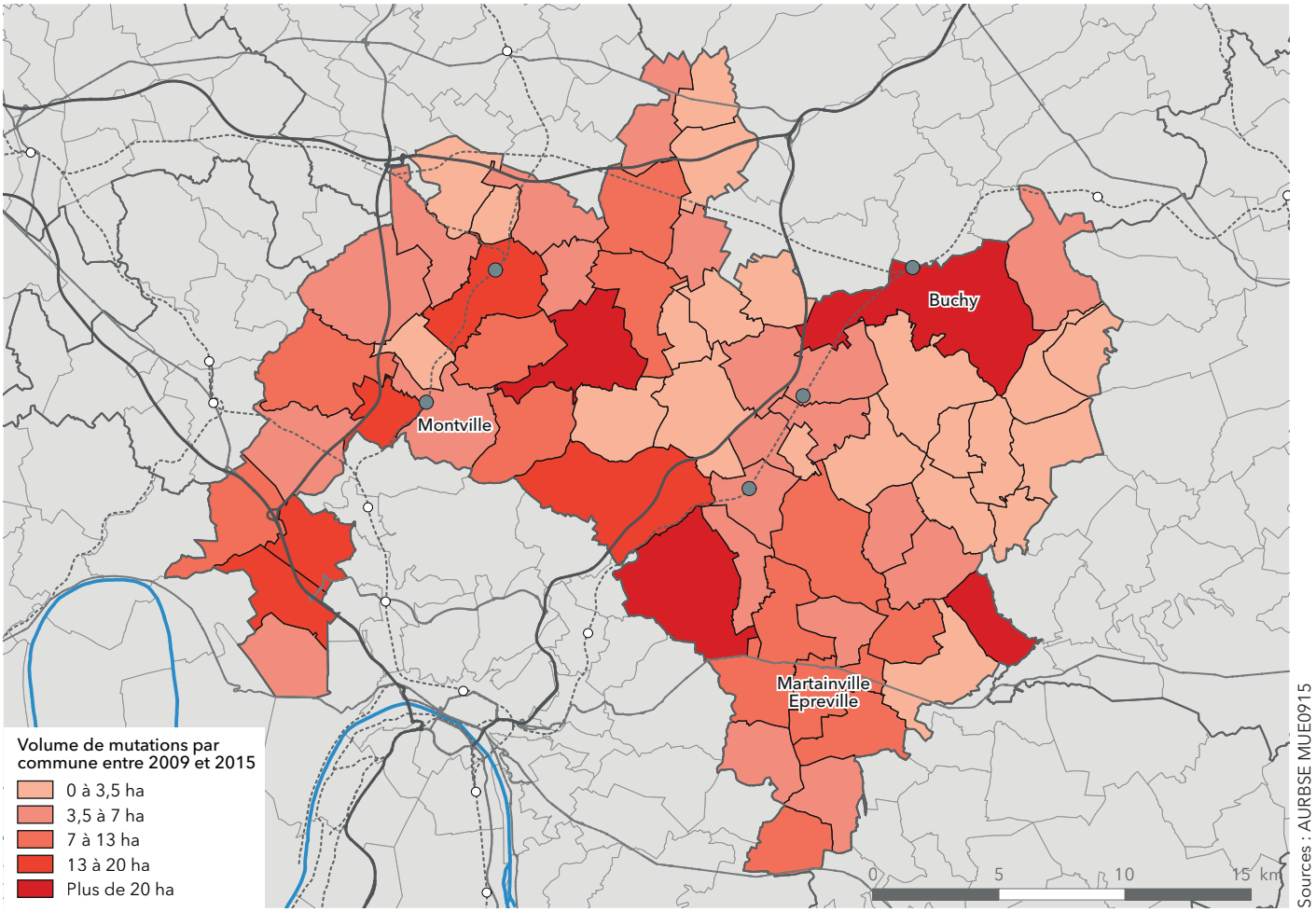

Ce qu'il faut retenir

Si l'on observe un volume de mutations équivalent entre espaces agricoles et espaces urbains mixtes, il ne s'agit pas pour autant d'un transfert strict d'un usage vers un autre. A titre d'exemple, de nombreux espaces agricoles observés en 2009 sont recensés en espaces naturels verts ou espaces d'activités en 2015. Le volume de mutations recensés correspond à une augmentation des espaces artificialisés de 4,4 % à l'échelle de la CCICV. Ces 4,4% représentent 265 Ha d'espaces nouvellement artificialisés. Il s'agit d'espaces naturels, agricoles ou forestiers consommé au profit d'espaces résidentiels ou économiques.

Les communes de polarité 1 produisent peu d'espaces résidentiels, les opportunités d'extension urbaine étant limitées. Les communes de polarité 2, moins urbanisées, disposent d'une attractivité résidentielle supérieure générant un volume de mutation plus important. Enfin, les polarités 4, concentrant 50 % de la population, restent le moteur de la production résidentielle.

Conclusion

Le territoire du SCoT du Pays entre Seine et Bray est inscrit au cœur d'un système métropolitain dont les réalités de fonctionnement transcendent celles des périmètres administratifs et témoignent d'interrelations qui s'opèrent entre et au sein des EPCI qui le composent. Ces dynamiques, qui reposent principalement sur un aspect complémentaire des fonctions urbaines proposées et exercées par les territoires (économique, commerciale, résidentielle, etc.), ont été appréhendées par le SCoT dans la perspective de doter le territoire des capacités nécessaires lui permettant d'affirmer son attractivité et d'anticiper ses besoins futurs.

Cette réflexion prospective a conduit le SCoT à arrêter une stratégie visant à tirer parti des apports d'un ancrage territorial renforcé qui tient compte des spécificités et des réalités internes existantes. Dès lors, le choix d'une territorialisation des orientations et objectifs du SCoT, selon un principe de maillage multipolaire et sectoriel, s'est imposé comme le levier d'action permettant au territoire de mettre en œuvre et d'orienter une vision équilibrée du développement territorial dans l'optique d'atteindre les objectifs suivants :

- Pérenniser la filière agricole et accompagner la diversification de ses activités
- Diversifier l'offre économique locale et l'accompagner dans ses mutations
- Organiser une offre commerciale plurielle et adaptée
- Assurer le développement d'une offre résidentielle et de services en adéquation avec les évolutions sociodémographiques
- Donner la priorité à l'optimisation des tissus déjà constitués et œuvrer à la limitation des besoins en extension

C'est ainsi que, pour y parvenir, le SCoT prescrit des objectifs quantitatifs et spatialisés qui permettent de détailler et de territorialiser des éléments programmatiques en s'appuyant notamment sur des principes clés tels que :

- La modération de la consommation des espaces agro-naturels
- La qualification et la structuration de l'appareil commercial
- La ventilation des objectifs de production de logements (volume et typologie)
- La définition d'enveloppes foncières maximum à prévoir en extension pour le développement résidentiel et économique
- L'effort attendu en matière d'intensité et de renouveau des tissus bâtis

Le spectre d'application du SCoT sur ces questions, contrairement aux chapitres précédents, relève d'un rapport de compatibilité plus étroit dans la mise en œuvre des prescriptions.

En effet, le choix d'une territorialisation fine des objectifs quantitatifs laisse peu de place à une interprétation erronée des prescriptions et peut, à cet égard, être considéré comme un élément facilitateur de mise en œuvre du SCoT. Toutefois, sans outils de coordination adaptés et/ou de déclinaison réglementaire intercommunale les résultats quant à l'atteinte collective de ces objectifs restent limités. Aussi, si certaines communes se sont dotées d'outils leurs permettant de traduire les orientations précitées, la non continuité à l'échelle de l'EPCI de ces dispositifs vient entacher directement l'efficacité de la démarche.

Pour rompre avec ces dynamiques, un premier pas est franchi avec le lancement de l'élaboration du PLUi du territoire du plateau de Martainville qui permettra d'assurer une cohérence des outils mis en place à plus grande échelle.

Bilan du

SCoT

du Pays entre Seine et Bray

2014-2020

1/ indicateurs généraux et contextuels.....page 10

2/ Indicateurs des mobilités.....page 20

3/ Indicateurs d'attractivité.....page 30

4/ Indicateurs environnement.....page 53

Assurer la préservation des ressources en eau

Qualité de l'eau potable

L'approvisionnement en eau potable du territoire est actuellement assuré par de multiples captages et forages puisant dans la nappe de la craie. A l'échelle du périmètre SCoT, on dénombre 13 communes disposant d'au moins un ouvrage.

Cette alimentation en eau potable s'organise de manière différenciée selon les secteurs de l'intercommunalité. 11 syndicats, assurent la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de la CCICV.

Cette nappe présentait, en 2012, un mauvais état chimique dont la cause principale était liée à une contamination aux pesticides et nitrates par infiltration. Dès lors, certains secteurs de distribution exprimaient des résultats de qualité moyenne. En revanche, il est mentionné qu'aucun danger pour la santé de la population n'était en jeu.

Quantité d'eau consommée totale et par habitant, rendement du réseau

Les ressources en eau du territoire sont principalement sollicitées pour répondre aux besoins en eau potable sur l'intercommunalité. En 2012, les volumes d'eau prélevés sur le territoire étaient, pour cet usage, de 6 809 485 m3.

D'après la banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau, l'analyse des usages dans la répartition des prélèvements révèle que la ressource en eau du territoire était fortement sollicitée pour l'adduction en eau potable (96,7% des prélèvements) et relativement limitée pour les usages agricoles (0,55% des prélèvements) et industriels (2,73% des prélèvements). Il convient de souligner toutefois que ces prélèvements peuvent fluctuer de façon importante selon l'orientation technico-économique de l'exploitation et les saisons.

Pour la même année, sur le territoire de la CCICV, le rendement moyen global des réseaux était compris entre 76,1% et 86,6% selon les portions de réseau : ce sont ainsi, en moyenne, près de 1,54m3 / km /j d'eau qui se sont perdus cette année-là via des fuites de réseaux.

2012-2017

L'analyse de ces indicateurs sur la période 2012 -2017 montre une baisse des volumes d'eau prélevés sur le territoire avec - 266 884 m3 en 5 ans. Concernant la performance du réseau elle reste relativement stable entre les deux périodes.

Volume d'eau prélevé en m² entre 2012 et 2017

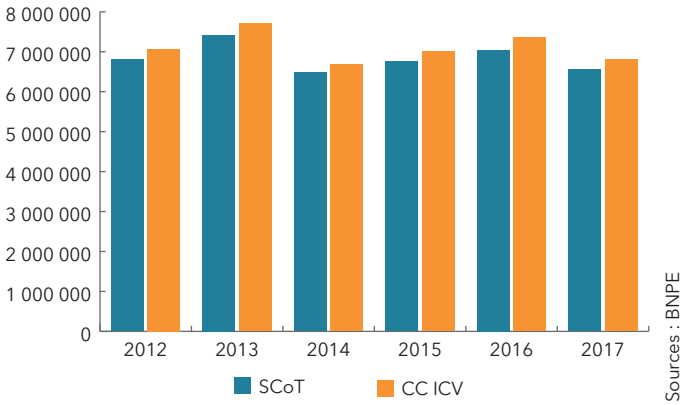

Répartition des volumes d'eau prélevé par usages

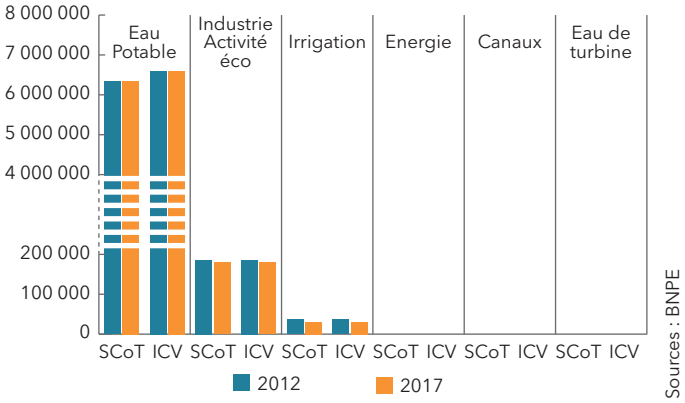

Ce qu'il faut retenir

La question de la ressource en eau, qu'elle soit abordée sous l'angle qualitatif ou quantitatif, est intimement liée à celle du maintien des équilibres environnementaux ainsi qu'à la satisfaction des besoins générés par les ambitions de développement. Ainsi, les principales pressions pouvant être exercées sur cette ressource sont l'imperméabilisation des sols, les prélèvements croissants liés à la croissance démographique et économique ou encore les risques de pollution. Trois points d'incidence que le SCoT, en compatibilité avec le SAGE, vise à intégrer et réduire par la mise en place d'objectifs tels que la modération de l'artificialisation, l'adéquation entre logiques de développement et capacité effective du territoire ou encore la protection des ouvrages de captage.

INDICATEURS ENVIRONNEMENT

Assurer la préservation des ressources en eau

Part des STEP mises aux normes

2012-2017

On recensait en 2012, sur le territoire du SCoT, 21 stations d'épuration réparties pour une capacité nominale totale de 24 270 Equivalant Habitant (EH) et une charge entrante maximale totale de 12 400 EH. On constate que la majorité des STEP du territoire sont de petite envergure avec une capacité nominale comprise entre 90 et 600 EH (43% des équipements présents sur le périmètre SCoT).

En 2012, certaines STEP avaient atteint les limites de leur capacité face aux charges qu'elles devaient traiter et nécessitaient, au regard des dynamiques démographiques observées sur les dernières années, des travaux pour l'optimisation des capacités de traitement des eaux usées. Etait ainsi concernée la STEP de Anceaumeville. Pour l'année 2017, la STEP de Pissy-Pôville atteint sa capacité nominale et celles de Ry et de Buchy connaissent un état de saturation.

Concernant la conformité de ces stations en 2017, on dénombre à l'échelle du périmètre SCoT 3 stations non conformes en matière d'équipement (Saint-Germain-sous-Cailly, Clères et Le Bocasse) et 6 en matière de performance (Morgny-la-Pommeraye, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Germain-sous-Cailly, Cailly, Clères et Le Bocasse).

Il est à noter qu'entre 2012 et 2017, la charge maximale entrante a augmenté de 4 578 EH soit une variation de 37% sur la période.

Etat des lieux des capacités épuratoires (2012-2017)

Nom de la station	Localisation	Communes concernées	Capacité nominale (EH)	Charge Maximale entrante (EH)		Conformité équipement		Conformité performances	
				2012	2017	2012	2017	2012	2017
Pissy-Poville	Pissy-Poville		90	NC	90	NC	oui	NC	oui
Fresquiennes	Fresquiennes		500	332	260	non	oui	oui	oui
Sierville	Sierville		700	356	237	oui	oui	oui	oui
Bocasse	Le Bocasse	Le bocasse, Butot, Saint-ouen-du-breuil	250	192	112	oui	non	oui	non
Grugny	La Houssaye-Beranger	La Houssaye-Beranger, Grugny, Frichemesnil	2900	NC	2446	NC	oui	NC	oui
Cleres	Cleres		1320	1000	1311	non	non	oui	non
Bosc-le-Hard	Bosc-le-Hard		2250	1450	1244	oui	oui	oui	oui
Esteville	Esteville		450	250	240	oui	oui	oui	oui
Cottevrard	Cottevrard		450	350	198	non	non	non	non
Cailly	Cailly	Cailly, La Rue-Saint-Pierre, Yquebeuf	1500	600	866	oui	oui	oui	non
Saint-Germain-sous-Cailly	Saint-Germain-sous-Cailly		420	NC	464	NC	non	NC	non
Saint-André-sur-Cailly	Saint-André-sur-Cailly		1300	500	235	oui	oui	oui	non
Vieux-Manoir	Vieux-Manoir		2300	1340	1205	oui	oui	oui	oui
Buchy	Buchy		2800	1780	3430	oui	oui	oui	oui
Bosc-Roger-sur-Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy		450	NC	108	NC	oui	NC	oui
Sainte-Croix-sur-Buchy	Sainte-Croix-sur-Buchy		320	150	249	oui	oui	oui	oui
Saint-Germain-des-Essourts	Saint-Germain-des-Essourts		220	150	160	oui	oui	oui	oui
Morgny-la-Pommeraie	Morgny-la-Pommeraye	Bierville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, La Vieux-Rue	2500	1000	1338	oui	oui	oui	non
Catenay	Catenay		650	500	239	oui	oui	oui	oui
Boissay	Boissay	Boissay, Saint-Aignan-sur-Ry	1000	800	482	oui	oui	oui	oui
Ry	Ry	Grainville-sur-Ry, Martainville-Epreville, Ry, Saint-Denis-Le-Thiboult, Servaville-Salmonville	2500	1750	2692	oui	oui	oui	oui
Blainville-Crevon	Blainville-Crevon		1500	1100	724	oui	oui	oui	oui
Anceaumeville	Anceaumeville		600	600	90	oui	oui	oui	oui
		TOTAL SCoT	24 270	12 400	16 978	15 Oui - 2 Non - 4 NC	18 Oui - 3 Non	17 Oui - 4 NC	15 Oui - 6 Non
		TOTAL INTERCO CCICV	26 970	14 200	18 420	16 Oui - 3 Non - 4 NC	19 Oui - 4 Non	18 Oui - 1 Non - 4 NC	16 Oui - 7 Non

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Évolution des quantités de déchets produits par catégories de traitement

Issue de la fusion de trois EPCI et de l'intégration de 4 communes au 1er janvier 2017, la CCICV ne bénéficie pas, sur un laps de temps assez conséquent, d'un service de collecte de déchet harmonisé lui permettant de dresser un portrait étayé et évolutif du service de collecte des déchets à l'échelle du SCoT.

Ainsi, si l'analyse de l'évolution de la production et de la collecte de déchets entre 2012 et 2017 est rendu impossible par l'asymétrie d'information ou encore l'absence de rapport comparatif sur certaines portions de territoire depuis 2012, il est toutefois possible de dresser un état des lieux en 2017 en s'appuyant sur le premier rapport annuel de prévention et de gestion des déchets.

A l'échelle du territoire, on dénombre en 2017 près de 16 444 tonnes de déchets collectés ce qui représente – tous déchets confondus – 300,29 kg/hab. Une analyse par typologie de déchet permet de mettre en évidence les propensions suivantes : 25,2% de déchets recyclables (en mélange, verre collecté seul, carton collecté seul, emballage collecté seul, papier collecté seul) et 74,8% d'ordures ménagères résiduelles.

Rapporté au nombre d'habitant le secteur du territoire qui, en 2017, produit le plus de déchets d'ordures ménagères résiduelles est le secteur de Buchy avec 293,18 kg/hab. Celui, qui présente la plus haute performance de tri est le Pôle de Bosc-Le-Hard avec 42%.

2017

Collecte sélective par pôles administratifs en 2017

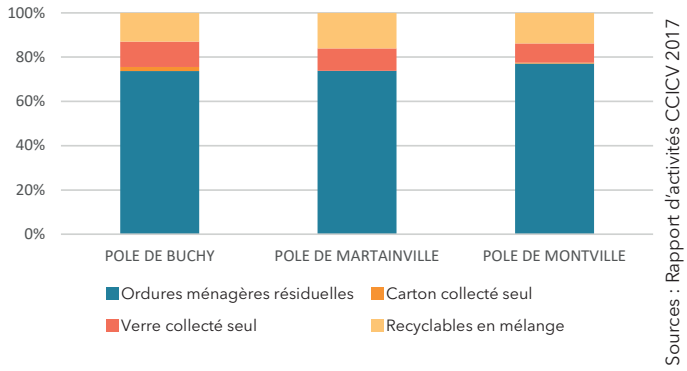

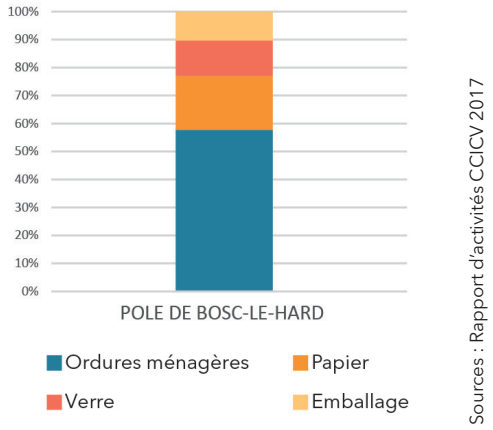

INDICATEURS ENVIRONNEMENT

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Production d'énergies renouvelables

En 2012, le territoire de la CCICV a produit 94,69 GWh d'énergie issue de sources renouvelables. Cette production, largement portée par la production de chaleur issue de la combustion de bois-énergie (98,9% de la production d'EnR sur l'année), représentait environ 8% de l'énergie consommée par le territoire cette année-là.

Entre 2012 et 2017, deux tendances distinctes viennent appuyer le constat d'une diversification des sources de production d'énergie et ce, notamment, en faveur des énergies vertes. Ainsi, depuis l'approbation du SCoT, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 23% soit environ 22,3 GWh. Parallèlement à cette augmentation, la nature même de cette production a fortement évolué avec une représentativité davantage marquée pour l'éolien (14,6% en 2017 contre 0% en 2012), la pompe à chaleur (8,4% en 2017 contre 0% en 2012) ou encore le solaire photovoltaïque (1,27% en 2017 contre 0,9% en 2012).

Cette dynamique s'explique notamment par la mise en service depuis 2016 de deux parcs éoliens sur le territoire de la CCICV, l'un constitué de 5 éoliennes – pour une puissance installée totale de 10,25 MW – l'autre composé également de 5 éoliennes mais dont une seule se situe sur le territoire d'études.

Concernant l'évolution de la production d'énergie issue de pompe à chaleur ou de photovoltaïque, celle-ci repose essentiellement sur des initiatives privées soutenues par des dispositifs d'aide.

Évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire de la CCICV

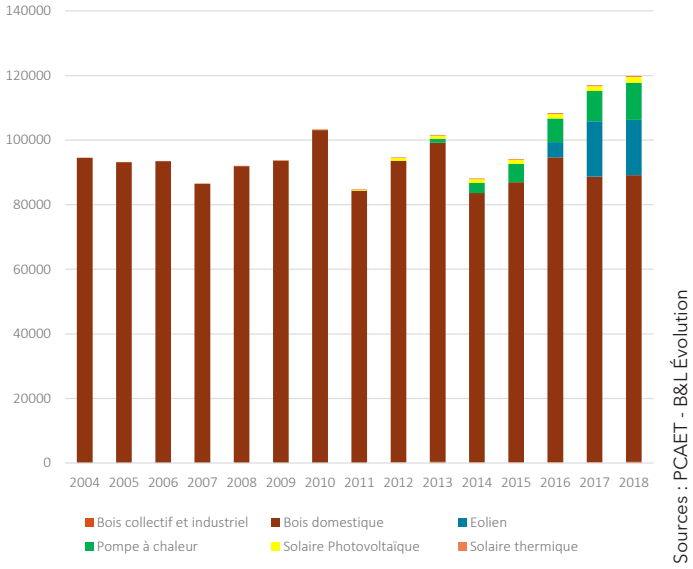

Développement du solaire photovoltaïque sur le territoire de la CCICV

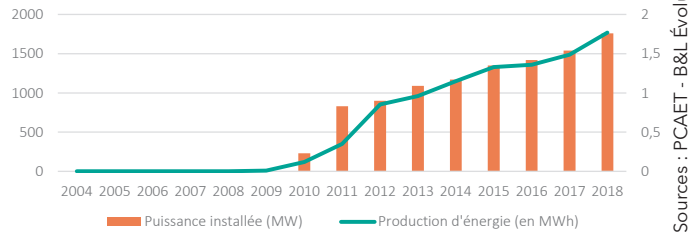

Développement des pompes à chaleur sur le territoire de la CCICV

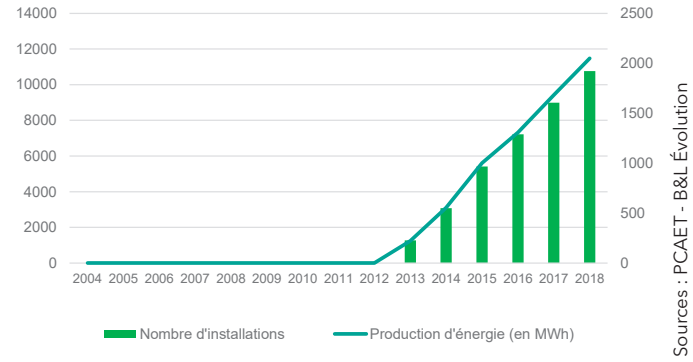

Potentiels de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits des logements

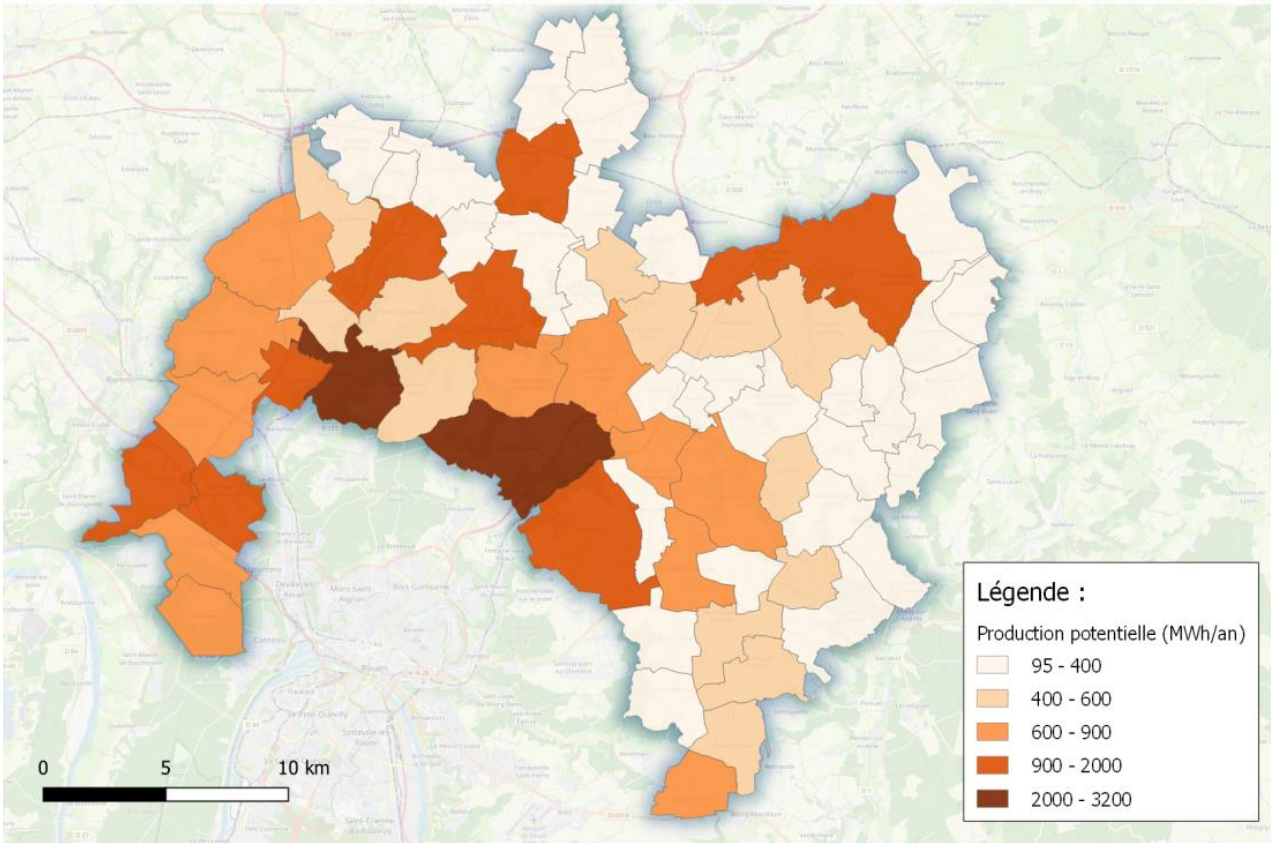

Sources : PCAET - B&L Évolution

Ce qu'il faut retenir

A l'instar d'autres territoires, la CCICV présente une dépendance forte aux énergies fossiles (pétrole, gaz) – de l'ordre de 71% sur les dernières années. Toutefois, le poids des EnR dans la production d'énergie locale est en nette progression depuis 2012 et est en passe de s'accélérer au regard des différents projets potentiels connus à ce jour et des réglementations applicables.

A titre d'exemple, la carte ci-dessus fait état des potentiels de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les toits des logements. Elle représente, sur la base d'une estimation reposant sur le tissu bâti existant (50% des logements individuels et 75% des logements collectifs pris en compte), le potentiel de production de chaque commune, si l'on tient compte d'une couverture en photovoltaïque à hauteur de 20m2 par maison et de 5 m2 par appartement.

Avec une capacité estimée de 36 200 MWh/an, la CCICV dispose donc d'un potentiel d'énergie solaire/photovoltaïque près de 20 fois supérieur à la production actuelle observée. Ce potentiel est identifié par le SCoT à travers des prescriptions visant à soutenir le développement d'un mix énergétique, en lien avec les ressources intrinsèques du territoire.

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Consommation énergétique du territoire

La consommation d'énergie finale sur l'EPCI s'élevait à 1054 GWh en 2012, soit 19,9 MWh/habitant. Pour cette même année, l'analyse détaillée des principaux postes de dépenses énergétiques a permis de mettre en évidence le rôle prépondérant des secteurs résidentiels et des transports routiers dans la consommation énergétique totale du territoire (771 GWh soit 73% des consommations observées).

Le profil de la sphère productive du territoire, largement orienté vers l'économie agricole, se retrouve également dans la répartition de la consommation d'énergie finale avec un secteur agricole qui représentait 62 GWh (5,8% des consommations de la CCICV en 2012), soit une proportion supérieure à la moyenne régionale et ce, contrairement au secteur de l'industrie.

Sur le temps long, on constate que la consommation d'énergie finale du territoire est relativement stable entre 2005 et 2015 mais masque toutefois de fortes disparités entre les différents postes de consommation. Alors que les consommations du résidentiel et des transports routiers ont respectivement diminués de -14% et -11% sur la période, celles des secteurs agricoles et tertiaires ont augmenté respectivement de 14% et de 54% sur la période. L'industrie a quant à elle vu sa consommation d'énergie finale doubler entre 2005 et 2015.

Consommation d'énergie par secteur en 2012 (en GWh)

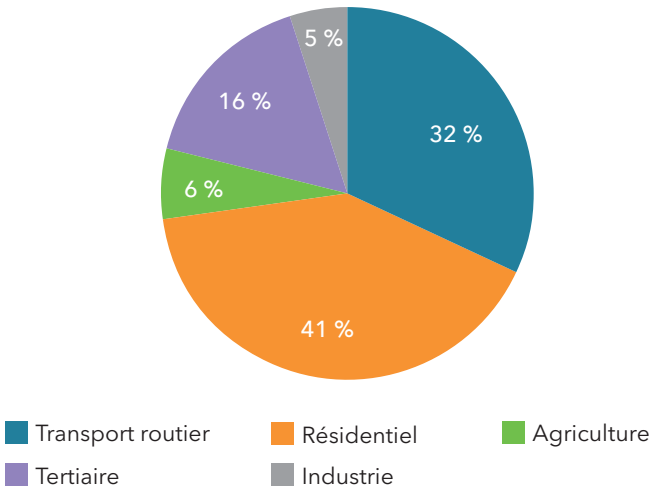

Sources : PCAET - B&L Évolution

Consommation d'énergie par secteur en 2012 (en GWh)

	Consommation d'énergie finale en 2005 (GWh)	Consommation d'énergie finale en 2015 (GWh)	Variation moyenne annuelle entre 2005 et 2015 (%)
Résidentiel	462	398	- 1,5 %
Tertiaire	82	126	+ 4,4 %
Transport routier	368	328	- 1,1 %
Industrie	62	123	+ 7,1 %
Agriculture	50	57	+ 1,3 %

Sources : PCAET - B&L Évolution

Consommation énergétique du territoire

L'analyse de la dépense énergétique du territoire révèle une dépendance aux sources d'approvisionnements extérieurs. Ainsi, seul 3% de la dépense énergétique reste profitable au territoire, cette dépense est liée à la production de bois-energie et dans une moindre mesure d'électricité.

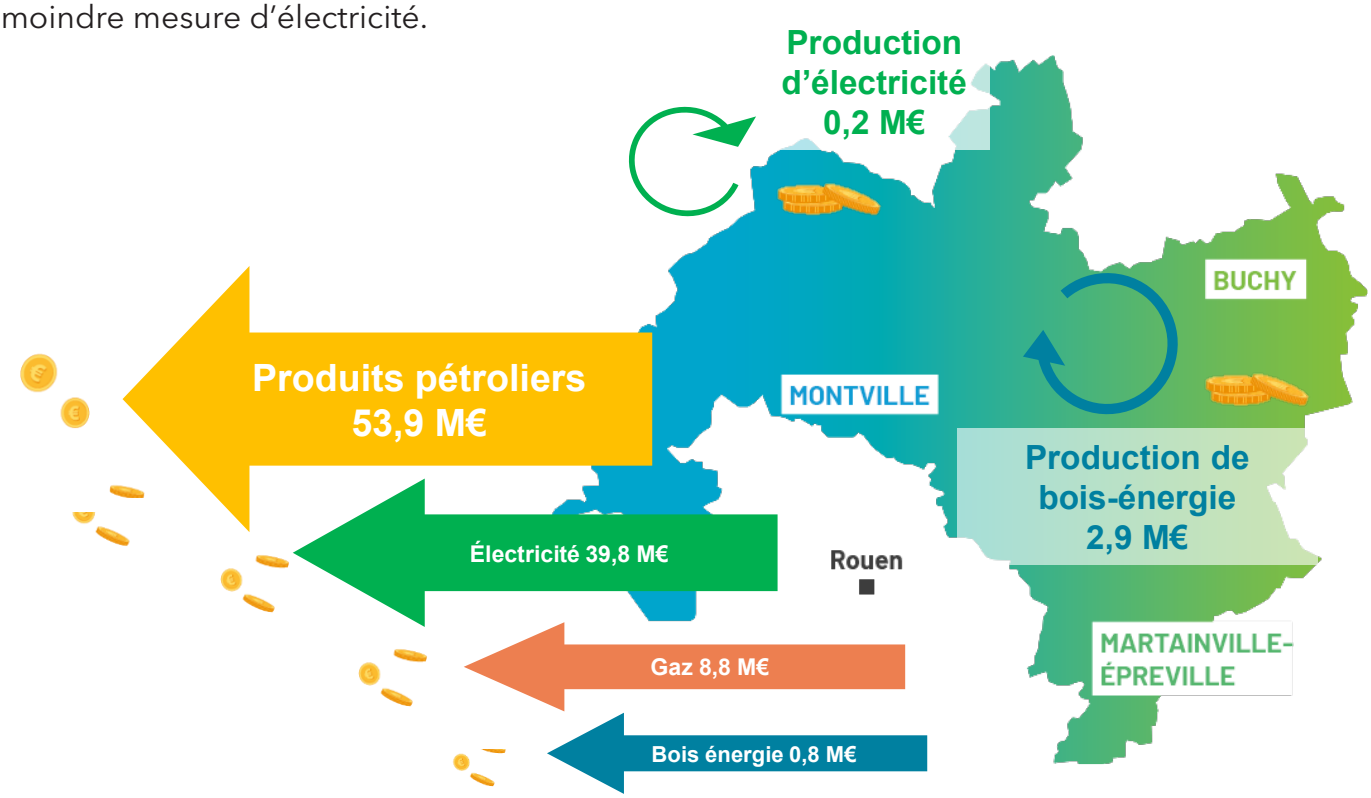

Sources : PCAET - B&L Évolution

Ce qu'il faut retenir

On constate qu'un mix énergétique tend à se développer depuis 2012 avec une propension plus importante de la part des ENR dans la production d'énergie et, en parallèle, une diversification des sources de production d'énergie verte.

Malgré tout, avec comme second poste de consommation les transports routiers, on observe la persistance d'une dépendance des ménages aux énergies fossiles. Une tendance qui, dans un contexte périurbain, va de pair avec l'augmentation du taux d'équipement automobile entraînant, pour les ménages les plus fragiles, une situation de précarité énergétique.

INDICATEURS ENVIRONNEMENT

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Évolution et répartition des émissions de Gaz à effet de serre

En 2012, le territoire de la CCICV a émis 359 662 tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre, soit environ 6,7 tonnes éq. CO2/habitant. Sur cette même année, près de la moitié du volume des émissions de GES a pour origine le secteur de l'agriculture (178 kteq. CO2). Viennent ensuite le transport routier puis le secteur résidentiel qui représentent respectivement près de 26% et 16% des émissions de GES de l'intercommunalité.

L'analyse de l'origine des émissions de GES par secteur permet de mettre en évidence une distinction significative entre les différents postes d'émission. Ainsi, si la majorité des émissions de GES est liée au secteur agricole c'est également, contrairement aux autres secteurs, le seul à générer des GES dont l'origine est considérée comme non énergétique (animaux, engrais, etc.).

2012

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCICV par secteur (2015)

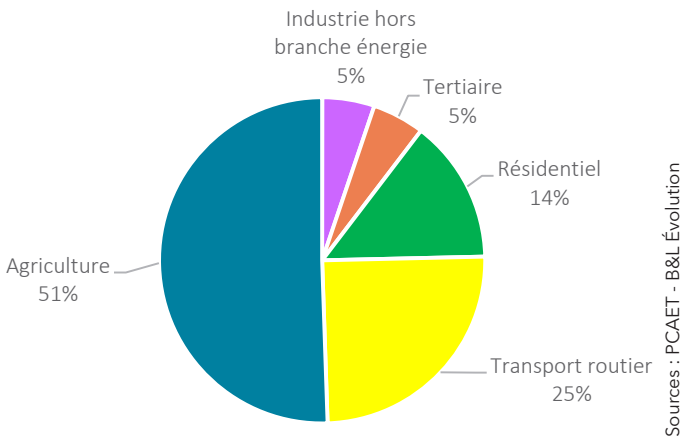

Emissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCICV par secteur et par origine (2015)

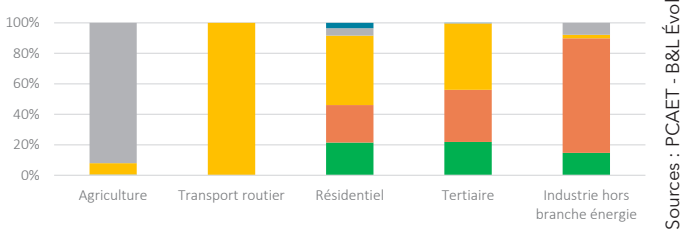

Évolution et répartition des émissions de Gaz à effet de serre

Enfin, si l'analyse dynamique (2005 – 2015), révèle une stabilité du volume de GES émis cela ne doit pas masquer les disparités naissantes entre les différents secteurs. Ainsi, en l'espace de 10 ans les émissions du résidentiel et des transports routiers ont respectivement diminué de -28% et -11%, celles de tous les autres secteurs ont augmenté sur de +31% pour le tertiaire, +85% pour l'industrie et +10% pour l'agriculture. Ces dynamiques sont à mettre directement en perspective avec l'évolution de l'activité de ces secteurs sur la période.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCICV par secteur (tonnes éq. CO2)

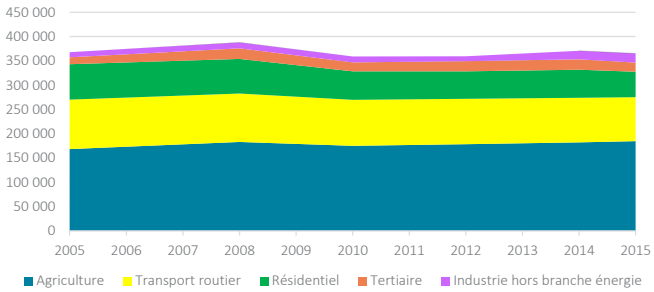

Sources : PCAET - B&L Évolution

Ce qu'il faut retenir

Une production de GES qui reflète le profil agricole du territoire avec plus de la moitié des émissions liées à ce secteur d'activité. Une singularité qui induit que la majorité des émissions de gaz à effet de serre sont issue de sources non énergétiques.

A contrario, les émissions de GES liées aux transports routiers, aux secteurs résidentiel et tertiaire, ont, pour tout ou partie, pour origine une source pétrolière. Des tendances qui, avec les exigences liées aux réglementations thermiques ou encore à l'émergence de système de mobilité plus durable, pourront être infléchies ou du moins contenues sur le long terme.

Conclusion

Principalement traité sous l'angle de l'efficience des services environnementaux (ressources en eaux, énergies, déchets) et de la limitation de l'exposition des populations aux risques et nuisances, ce chapitre traduit les ambitions du territoire en matière de performances environnementales.

Aussi, largement guidés par l'ambition de contribuer, à son échelle, au renforcement des actions d'ores-et-déjà engagées en faveur de la transition écologique, le SCoT a ciblé différents objectifs visant à :

- Assurer la préservation (quantitatif et qualitatif) de la ressource en eau
- Prévenir et limiter l'exposition aux risques et nuisances sur le territoire
- Optimiser la gestion et la production des déchets
- Contribuer à la réduction des émissions de GES

Pour y parvenir, le SCoT s'appuie sur une somme de prescriptions qui découlent soit, de la déclinaison des objectifs et orientations des documents cadres et/ou des servitudes d'utilités publiques en vigueur soit, des orientations visant à impulser une dimension plus durable dans les manières de concevoir le développement urbain futur. L'ensemble de ces prescriptions recouvre des principes fondateurs tels que :

- L'adéquation des ressources en eau potable et des dispositifs de collecte des eaux usées avec les ambitions d'accueil de nouveaux habitants projetées
- L'amélioration de la qualité des eaux de surfaces et souterraines
- La prise en compte et la limitation des risques et nuisances existants
- La mise en place de mesures encourageant le développement des énergies renouvelables

Dès lors, l'analyse du degré d'imputabilité et d'efficience du SCoT sur ces questions permet de dresser un bilan à 6 ans relativement positif. En effet, ce document joue un rôle prépondérant dans la construction et le partage de la connaissance et de la limitation des risques et nuisances existants sur le territoire à travers, notamment, la mise en place de prescriptions adéquates et harmonieuses à l'échelle de l'intercommunalité. Concernant les questions d'alimentation en eau potable, de gestion des eaux usées ou encore des eaux de ruissellement, le SCoT joue davantage un rôle de pédagogie en assurant la compatibilité et/ou la prise en compte des objectifs des documents cadres.

Enfin, si l'appréciation du rôle du SCoT et de l'impact de ses prescriptions sur les politiques de prévention visant à limiter l'émission de gaz à effet de serre reste difficile à mesurer, il convient de préciser qu'une procédure d'élaboration d'un PCAET est en cours sur le périmètre de la CCICV. Une fois entré en vigueur, ce document assurera, sur ces questions, une déclinaison opérationnelle des réflexions qui avaient pu être esquissées dans le SCoT.

Agence d'Urbanisme de Rouen
et des Boucles de Seine et Eure
101, boulevard de l'Europe – CS 30220
76004 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 07 04 96 – Fax : 02 35 36 82 98
Courriel : contact@aurbse.org
Site : www.aurbse.org